

# LA SAVOIE

## Littéraire & Scientifique

REVUE TRIMESTRIELLE

PUBLIÉE

Sous le patronage de l'Académie de Savoie

4<sup>e</sup> ANNÉE. -- 1<sup>er</sup> TRIMESTRE

### SOMMAIRE

CHRONIQUE : Nécrologie : M. E. Laracine ; Séance publique du 11 mars ; Membres agrégés ; A l'Institut ; A travers les Livres et les Revues.

E. D'ARCOLLIÈRES. — *Note sur la Philothée de Saint François de Sales et son Fils.*

J. RÉVIL. — *Albert Costa de Beauregard.*

B<sup>on</sup> DU BOURGET. — *Marie-Jeanne-Baptiste de Nemours, duchesse de Savoie.* — Discours de réception.

J. RÉVIL. — *Réponse au Discours de réception de M. le Baron du Bourget.*

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE. — I. Bibliographie scientifique : *Rapport sur la Géologie des Chaînes subalpines et jurassiennes de la Savoie*, de M. J. Révil, par M. KILLIAN ; *Flore populaire de la Savoie* ; *Contribution à l'histoire de la végétation dans le bassin du lac d'Annecy* ; *Flore descriptive et illustrée de la France*, par M. M. DENARIÉ. — II. Bibliographie historique, par M. l'abbé J. BURLET.



CHAMBERY

IMP. GÉNÉRALE SAVOISIENNE, 5, RUE DU CHATEAU

1909

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE



3 7531 02729552 7

---

# LA SAVOIE

## LITTÉRAIRE ET SCIENTIFIQUE

---

### CHRONIQUE

---

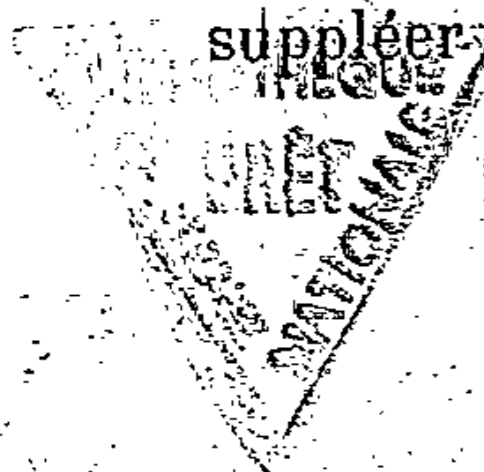
**Nécrologie.** — *M. Edouard Laracine, membre agrégé.*  
En prenant possession du fauteuil présidentiel, M. Révil, après avoir délicatement remercié l'Académie de son élection, a rendu un hommage mérité à la mémoire de M. Laracine, de cet « homme d'autrefois » à l'intelligence largement ouverte sur tous les domaines du savoir, à l'esprit fin, au caractère droit et ferme comme le roc de nos Alpes. Voici le texte de l'allocution de M. le Président de l'Académie de Savoie :

« MESSIEURS,

« En prenant place, pour la première fois, au fauteuil de la Présidence, où votre bienveillance vient de m'appeler, laissez-moi vous adresser mes remerciements les plus sincères pour la marque de haute estime et de vive sympathie dont vous venez de me donner le témoignage.

« Vous l'avouerez-vous ? Ce n'est pas sans quelque émotion que je m'assois à cette place où tant d'hommes éminents m'ont précédé. Pour ne citer que ceux que j'ai connus : MM. Louis Pillet, d'Arcollières, général Borson et enfin François Descostes, qui a présidé nos séances pendant huit années consécutives, et les dirigeait encore, il n'y a que quelques mois. Je me demande s'il me sera possible non pas de les égaler, mais tout au moins de ne pas les faire trop regretter.

« Les études géologiques auxquelles je me suis entièrement consacré et les voyages qu'elles nécessitent ne m'ont pas ménagé des loisirs suffisants pour suivre le mouvement historique et littéraire de notre époque autant que je l'eusse désiré ; aussi aurai-je souvent recours à vos lumières pour suppléer à mon insuffisance. Par contre, je puis vous assu-



rer de mon entier dévouement aux œuvres dont s'occupe notre Compagnie, et vous promettre d'apporter tout mon zèle dans l'accomplissement de la mission que vous venez de me confier.

« Mon premier devoir aujourd'hui sera de rendre hommage à la mémoire d'un de nos membres agrégés, Edouard Laracine, qui nous a été enlevé, le 1<sup>er</sup> février dernier, à la suite d'une longue maladie.

« Notre regretté confrère, né à Chambéry le 11 octobre 1827, appartenait à une ancienne famille de la bourgeoisie de cette ville. Son père était receveur de l'enregistrement, puis devint directeur à la fin de sa carrière. Son frère, Hector, occupa une grande situation au barreau et, en 1860, avec Gaspard Denarié et le comte Greyfié de Bellecombe, fut un des plus zélés partisans de l'annexion de la Savoie à la France.

« Edouard Laracine fit ses études classiques au collège de sa ville natale.

« Reçu maître es-arts à l'âge de quinze ans, il entra l'année suivante à l'Académie militaire de Turin, où il passa une année, du 11 octobre 1843 au 30 septembre 1844. Parmi ses camarades, nous voyons figurer les généraux Goybet et Rosset, et Jean Martin-Francklin, ancien professeur à l'École technique de Turin, qui appartint à notre Académie comme membre correspondant.

« Obligé par sa santé de renoncer à la carrière militaire, il fit son droit à l'Université de Turin, puis son stage d'Avocat au Bureau des pauvres, suivant la coutume de l'époque.

« Entré dans la magistrature, le 8 juin 1851, comme juge-adjoint à Annecy, il était nommé substitut de l'Avocat-fiscal à Albertville, le 17 août 1854, ensuite à Annecy, le 3 mars 1857.

« Il était substitut de l'Avocat des pauvres depuis le 28 septembre 1858, lorsque la Savoie devint française. Il fut alors nommé substitut du Procureur impérial à Chambéry, puis Vice-Président du Tribunal civil.

« Ses brillantes qualités de magistrat, ses connaissances du droit très étendues lui valurent en 1873 la croix de la Légion d'honneur et, l'année suivante (décret du 8 août

1874), sa nomination de conseiller à la Cour d'appel de Chambéry.

« La loi du 30 août 1883, qui supprimait la seconde Chambre de la Cour et réduisait le nombre des conseillers, permettait au Gouvernement de mettre d'office à la retraite un certain nombre de magistrats. Laracine n'était pas inscrit sur la liste des magistrats qui devaient descendre de leur siège, mais il demanda à partager le sort de ceux de ses collègues dont la carrière était ainsi brisée — et le 15 septembre 1883, un décret du Président de la République lui accordait, à lui aussi, une retraite anticipée. Il n'avait que 56 ans et aurait pu fournir encore une longue carrière.

« De son passage dans une école militaire, il avait gardé un goût très vif pour les mathématiques, auxquelles il s'adonna, dès lors, avec passion. Connaissant plusieurs langues, il put s'intéresser plus facilement aux progrès des sciences naturelles, principalement de la botanique et de la géologie.

« A plusieurs reprises, j'eus l'occasion de m'entretenir avec lui d'études relatives à cette dernière science, et j'étais frappé de la justesse de ses appréciations, relativement à certaines de nos théories qui pouvaient sembler au début un peu hasardées, mais dont il avait bien apprécié toute la portée.

« Esprit fin et délicat, ouvert et avisé, sa conversation, jamais banale, était un régal pour tous ceux qui l'approchaient. J'ai vivement regretté que mes occupations multiples ne m'aient pas permis d'en profiter plus souvent.

« Laracine avait été nommé membre correspondant de notre Académie, le 4 décembre 1884. Nous l'avions élevé au rang de membre agrégé le 15 février 1907, espérant le voir nous apporter le fruit de ses études et de ses méditations. Sa vaste érudition lui aurait certainement permis de publier des travaux intéressants, et nous devons regretter qu'une grande modestie ne l'ait tenu trop à l'écart.

« Quoiqu'il en soit, il est un de ceux dont le souvenir doit être fidèlement conservé, et qui ont bien mérité de leur pays, tant par une ardeur au travail peu commune, que par la dignité d'une vie exempte de toute défaillance.

« En même temps que ce tribut de respect et d'estime dû à sa mémoire, nous exprimons à sa famille — dont l'un des membres nous appartient (1) — la part très grande que nous prenons à la perte irréparable qu'elle vient d'éprouver. »

Séance publique du 11 mars. — La réception de M. le baron du Bourget avait attiré une brillante et nombreuse assistance dans le modeste salon de l'Académie. M. Révil, président, ouvre la séance par une allocution émue, en évoquant la physionomie de haute allure intellectuelle et morale de M. le Marquis Costa, ancien Président de l'Académie, dont la noble vie fut jusqu'à la fin si féconde en travaux littéraires et en œuvres de dévouement pour son pays. Après cette allocution soulignée par les applaudissements de l'auditoire, M. le Président donne la parole à M. le baron du Bourget qui a choisi comme sujet de son discours *La Correspondance de Madame Royale avec le duc d'Anguien*. De cette étude captivante, de belle allure littéraire, pleine d'aperçus historiques et de traits suggestifs, se dégage une restitution très vivante des mœurs de la haute société française, spirituelle et frivole, à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle. M. le Président répond au récipiendaire, dont le discours a été souvent interrompu par les applaudissements, par une délicate allocution non moins appréciée de l'assistance. Ces trois discours paraîtront *in-extenso* dans la *Savoie Littéraire*.

Membres agrégés. — L'Académie a élu deux nouveaux membres agrégés : M. Cochon, ancien Conservateur des Eaux et Forêts ; M. le chanoine Gros, de Saint-Jean de Maurienne.

A l'Institut. — M. Pierre Termier, Directeur-adjoint du Service de la Carte géologique de la France, vient d'être élu membre de l'Académie des Sciences : plusieurs travaux du savant professeur de l'École des Mines se rapportent à la géologie des Alpes de Savoie.

— M. Théodore Reinach a été élu membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

---

(1) M. Antoine Pillet, membre effectif non résidant.

A travers les livres et les revues. — *L'amateur d'autographes et de documents historiques* publie une curieuse lettre de J. de Maistre, datée de Saint-Petersbourg et adressée à Turin pour être mise sous les yeux du roi de Sardaigne. En faisant des recherches généalogiques, X. de Maistre aurait découvert, avec un certain effroi, qu'il était parent éloigné de Napoléon. Voici cette lettre, telle qu'elle est reproduite dans la *Gazette de France* du 29 mars 1909 :

« Monsieur le chevalier.

« Il manquait à mes singulières annales d'être parent de Napoléon, du moins par alliance. Jetez les yeux sur l'arbre généalogique ci-joint, vous verrez que j'ai avec sa femme un trisaïeul commun. Les recherches qu'elle a faites sur les maisons de Seyssel et de Montluel ont fait connaître à ma famille cette descendance commune dont nous n'avions ni ne pouvions avoir aucune idée. Une branche collatérale des Seyssel, descendant de Jean-Louis, et fixée en Savoie, a toujours été fort connue de nous et traitée comme parente, mais ce Jean-Louis transporté dans un autre monde, nous était parfaitement inconnu.

« Mon frère, en me faisant part de cette singulière découverte, ne me dit point comment il y a été conduit. C'est une assez belle perspective de fortune comme vous voyez, mais il n'a pas jugé à propos de faire aucun usage de cette notion. Je partage à cet égard sa manière de voir, de manière que, par nous, on ne saura jamais rien. Cependant, comme il est très possible que d'autres personnes parlent, je crois que tant que j'ai l'honneur d'être au service de S. M., je ne dois pas lui laisser ignorer une telle parenté... »

— Le compte-rendu des travaux de la *Société des Missions Etrangères* (1908) contient divers rapports intéressants de nos évêques savoyards, de Mgr Berlioz sur le Japon, de Mgr Choulet sur la Mandchourie, et de Mgr Bottero sur les Indes Anglaises. Le Nécrologe donne des notices très édifiantes sur nos missionnaires savoyards décédés : MM. Cagnon, de Serrières ; Antonini, de Chambéry ; Billiet, des Chapelles-en-Tarentaise.

NOTE  
SUR  
LA PHILOTHÉE  
DE  
Saint François de Sales  
ET  
SON FILS

(Lue dans la Séance de l'Académie du 13 Janvier 1909)

---

Avec le succès le plus grand, M. Henry Bordeaux faisait le mois dernier deux conférences sur « Madame de Charmoisy ». L'une a eu lieu à Lyon « sous les auspices de la Société des études historiques et littéraires », et l'autre avait Annecy pour théâtre. Je n'ai eu la fortune d'assister à aucune de ces fêtes de l'esprit ; mais je suppose qu'elles se sont surtout inspirées des pages remarquables, puis des lignes intéressantes que l'orateur avait consacrées, par deux fois, dans le courant de l'année 1908, à la Philothée de Saint François de Sales.

Le 10 mars 1908, en effet, le *Correspondant* nous présentait sur elle, en 35 pages, « une de ces études de psychologie et de critique où excelle » M. Bordeaux, ainsi que l'écrivait bientôt avec raison, dans la *Savoie littéraire et scientifique* du premier trimestre de 1908, M. François Descostes, de si sympathique et si regrettée mémoire.

Plus tard, dans le *Supplément littéraire* du *Figaro* du 11 juillet, M. Bordeaux nous parlait encore de M<sup>me</sup> de Charmoisy, à propos du château de Marclaz, l'une de

ses nombreuses résidences, et là, comme dans le *Correspondant*, il n'a eu garde de laisser dans l'ombre Henri spécialement et Françoise, les enfants de celle pour qui fut composée l'*Introduction à la vie dévote*. Or, sans le vouloir évidemment, l'auteur me semble avoir été un peu, même bien partial envers Henri de Charmoisy et l'avoir peint sous des couleurs nettement défavorables, pour avoir pris trop à la lettre les « conclusions excessives » (1) de l'« aimable et superficiel » (2), M. Jules Vuy et de son livre, la *Vie de M<sup>me</sup> de Charmoisy*.

Lorsque Henri naît à Marclaz, en 1601, le *Correspondant* (3) nous avertit que c'est « celui-là même qui devait plus tard montrer tant d'ingratitude envers sa mère. » Qu'il remarque plus loin que Philothée rappelle à son fils sa « promesse de ne s'embarquer jamais d'affection », qu'elle lui demande de renoncer à « cette boutique de Chambéry, à qui il s'est vanté en pleine compagnie de demeurer fidèle », rien de mieux ; mais il ajoute ensuite que « le jeune Henri de Charmoisy se montra indigne d'une telle mère », que, « par son ingratitude envers cette mère », dont il voulut violemment secouer la tutelle, « il prépara la chute de sa maison ». Ici, c'est, — qu'on me passe le mot, — ne pas précisément s'inquiéter de la vérité historique.

Cette insistance à nous représenter sous un jour moins que gracieux le jeune gentilhomme revient dans l'article du *Figaro* du 11 juillet : « Devenue veuve prématurément », écrit M. Bordeaux, « elle (M<sup>me</sup> de Charmoisy) eut beaucoup de mal à gouverner son fils Henri dont elle ne put jamais faire grand'chose... » ; « Henri de Charmoisy ne profita pas des sages et justes avis » de sa mère, etc., etc.

Henri de Charmoisy a eu des difficultés avec sa mère, je ne le nie point ; il a eu même le tort inexcusable de

---

(1) *Correspondant* du 10 mars 1908, p. 839.

(2) *Correspondant*, même livraison, p. 836.

(3) P. 842.



les faire naître : mieux aurait valu, en vérité, qu'un arbitrage n'eût pas été nécessaire pour dissiper ces nuages fâcheux. Qu'il se soit livré à certaines frasques de jeune homme, le fait n'est pas à contester, et sa mère, qui n'était ni plus ni moins que la Philothée, ne pouvait point admettre, surtout à l'égard de son propre fils, l'indulgence de l'adage : *Il faut bien que jeunesse se passe.*

Mais, puisque M. Bordeaux n'a pas hésité à écrire aussi que M<sup>me</sup> de Charmoisy ne put jamais faire grand-chose de son fils, je prendrai la liberté d'observer que, si Henri, par la suite, a été, comme son père, « gentilhomme de la Chambre de S. A. R. (1) et grand gruyer de Chablais, Genevois, Faucigny et Beaufort », il était déjà vraisemblablement *quelque chose*, — devenu tel grâce aux sages avis de sa mère, me dira peut-être M. Bordeaux ; je le veux bien. — Pourtant on ne saurait révoquer en doute qu'il n'eût pas eu ces charges honorables, s'il ne s'était *rendu l'honnête homme* rêvé de bonne heure par une mère, incomparable vraiment (2).

Enfin, comment donc Henri de Charmoisy prépara-t-il la chute de sa maison ? Était-ce en épousant Mlle de la Faverge ? Par cette alliance il ne dérogea nullement et sa femme n'était certes pas sans fortune. Puisque, d'ailleurs, il fut seigneur de « Charmoisy, Anthy, Marclaz, Drusilly, Villy, Folliet et baron de Couvette », il n'aliéna pas tous ses fiefs ; et, comme sa fille Catherine, qui se maria trois fois et entra, chaque fois, dans une des meilleures familles du duché (3), on peut se demander si, à moins de qualités physiques ou morales exceptionnelles,

---

(1) Son fils Albert-Louis le fut également (cf. ci-après p. 193, note A).

(2) Henri de Charmoisy figure parmi les témoins au procès de béatification de Saint François de Sales. Quelques reproches qu'ait pu auparavant mériter sa conduite, on l'a jugé dès lors assez sérieux, assez digne de foi en 1655.

(3) Les Montvuagnard, les Mareschal-Duyn de la Valdisère et les Noyel de Bellegarde.

elle aurait contracté de pareilles alliances, dans le cas où son père eût été le triste personnage ou le grand dissipateur que l'on nous dépeint maintenant (1).

---

(1) Je dois à l'obligeance de M. le comte de Mareschal, le docte continuateur de l'*Armorial et Nobiliaire de Savoie*, la communication de l'analyse d'un document des archives de M. le comte Amédée de Foras, qui servira de preuve ou de commentaire à ce que je viens d'avancer :

1647, juin 4. — Contrat dotal entre Illustre Seigneur François-Melchior de Montvuaignard, Sgr de Rochefort, capitaine lieutenant de la compagnie générale de S. Exc. Mgr le marquis de Lullin, général de l'Escadron de Savoie, fils émancipé d'Illtre Sgr Prosper de Montvuaignard, sgr de Boège, Rochefort, les Tours et le Borjal, — et Dlle Catherine fille d'Illtre Sgr Henri Vidonne de Chaumont, sgr de Charmois, Marcla, Dursilly, Villy, Folliet, baron de Couvette, Gentilhomme ordinaire de la Chambre de S. A. R., Grand Gruyer de Chablais, Genevois, Faucigny et Beaufort. Le Seignr de Charmois et Dame Jeanne-Michelle de la Faverge, sa femme, donnent en dot à leur fille 9500 ducats, dont une partie servira au débriguement de la seigneurie des Tours, que tient N<sup>e</sup> François de Gruel, 10000 florins serviront pour le mariage de Dlle Françoise, fille dud<sup>t</sup> Sgr de Boège, et femme d'Illtre Sgr Joseph de Gex, baron de St-Christophe, etc., et le reste sera payé aux créanciers du sgr de Boège, [ses autres filles et son dernier gendre] savoir : Dlle Péronne de Montvuaignard, veuve du Sgr Sénateur d'Avise, N<sup>e</sup> Sgr Claude de Rochette sgr de la Croix, pour la dot de Dlle Madeleine de Montvuaignard, sa femme, etc. La Dlle de Charmois renonce à tous autres droits en faveur de son père et de N<sup>e</sup> Albert-Louis son frère, Baron de Couvette, Gentilhomme de la Chambre de S. A. R. (A). Les Seigneurs de Boège et de Rochefort, père et fils, obligent tous leurs biens et spécialement la Seigneurie de Boège et ses dépendances. Messire Albert-Eugène de Genève, marquis de Lullin, etc., promoteur de ce mariage donne au Sgr de Rochefort, son cousin 300 ducats de pension annuelle pendant la vie du donateur, et si le Sgr de Rochefort meurt

---

(A) Albert-Louis n'avait alors que 15 ans et quelques mois ; il me semble, pour ce motif, qu'il devait être page de S. A. R., et non gentilhomme de sa chambre.

M. Bordeaux se montre, au reste, assez difficile en fait de noblesse. Il nous dit, dans le *Figaro*, que le mari de Philothée, laquelle avait été « élevée à la cour » de France, était un « petit gentilhomme savoyard ». Agent diplomatique du duc de Nemours auprès du roi très chrétien, puis ambassadeur extraordinaire du duc de Savoie en Suisse, — l'auteur l'indique lui-même, — comment ce « gentilhomme savoyard » était-il si petit ? L'envoyé d'un prince, surtout en ce temps-là, n'était pas tout à fait le premier venu ; il n'était pas d'ordinaire le premier de son nom, et tel était bien le cas de Claude de Vidonne de Chaumont, seigneur de Charmois, dont la famille appartenait à la noblesse immémoriale. Si c'est, par hasard, une allusion au Duc de Savoie, qui était un petit souverain, le qualificatif pourrait convenir à cause du peu d'étendue des Etats de ce prince, mais n'irait nullement avec sa situation ou son prestige : il y avait des siècles que les puissants rois de France et les autres monarques de l'Europe consentaient ou recherchaient à s'allier avec notre ancienne Dynastie.

Après tout, si M. Bordeaux a voulu dire que le « petit gentilhomme savoyard » n'avait pas une fortune lui permettant de briller au premier rang, il faut reconnaître qu'il avait ce trait de commun avec les autres nobles de Savoie. A de très rares exceptions près, les nobles ici n'étaient pas riches au temps passé ; mais, par leurs qualités, leur mérite, leurs talents ou leur bravoure, ils faisaient, quand même, à l'occasion et à l'exemple de leurs souverains, plutôt bonne figure dans le monde.

---

avant ce dernier, Dlle de Charmois sa cousine en jouira. Fait à Marcla, témoins Illustres Sgrs Charles de Compois, Gouverneur au préside des Allinges, François de la Fléchère, Commandeur de Vyon, Nes Sgrs Baltazar Sabin de Boutellier, Sgr de Dingy, Melchior de Lucinge, Baron d'Arenthon, Ne Melchior de Compois, Sgr de Cinquantenod, Ne Louis Deprés, Sg de St Saphorin, Ne François de Drailans, etc. Pierre Moret, de Thonon, Notaire.

Un dernier point, assez secondaire, me resterait à préciser. M. Bordeaux termine son article du *Figaro* par un parallèle curieux entre Mme de Charmois (1) et « une vieille dame de la plus haute aristocratie » que, dans son adolescence, il a connue en Chablais. Le portrait de la vieille dame est si animé, si frappant que j'y ai retrouvé sans effort les traits de Mme la Baronne de L., née de G. de S. (2).

J'ai également connu la Baronne de L. dans mon adolescence, mais aussi dans mon âge mûr, ce qui indique entre l'auteur et moi un certain écart quant aux années écoulées. Après nous avoir expliqué qu'« elle préférait les longues routes et les bons chevaux » aux chemins de

---

(1) Dans le *Douzième livre* de ses Œuvres, Bluet d'Arbères, — ce conte de Permission, célèbre entre les Fous qui se sont fait imprimer, — nous apprend (était-ce une intuition ?) que « Madame Charmoisi s'appellera longue amitié » (p. 24) ; mais, pour lui, « Monsieur Charmoisi s'appellera longue durée parce que ceux qui sort abilliez de Chamois leurs habits durent beaucoup » (p. 16).

(2) « J'ai connu, dans mon adolescence, une vieille dame de la plus haute aristocratie sous les traits de qui j'aime à me représenter Mme de Charmois. Elle avait cinq ou six châteaux disséminés en Savoie et se rendait de l'un à l'autre dans sa berline aux saisons appropriées à chacun : l'été dans la montagne, l'automne aux pays de vignes et l'hiver dans le voisinage des villes. Jamais on ne put obtenir qu'elle se servit du chemin de fer : elle préférait les longues routes et les bons chevaux. Elle tutoyait ses fermiers qui l'adoraient, bien qu'elle les morigénât vertement et les poussât vers Dieu avec autorité. Sa maigreur excessive donnait à son visage et à ses mains une teinte diaphane, presque transparente à la lumière. Quand elle parlait de Dieu, un afflux de sang — venu d'où ? c'était mystère — montait à ses joues desséchées. Et cette ardeur dévoilait la tendresse de son cœur, qu'elle prenait grand soin de dissimuler dans la vie ordinaire, car elle détestait pareillement la familiarité et la faiblesse. » (Henry BORDEAUX, *Pèlerinages romanesques. LE CHATEAU DE MARCLAZ*, in *Figaro*, Supplément littéraire du samedi 11 juillet 1908.)

fer (qu'aurait été ce dédain si elle avait trouvé en son chemin les automobiles ?), il ajoute : « Elle tutoyait ses fermiers qui l'adoraient, bien qu'elle les morigénât verbeusement et les poussât vers Dieu avec autorité ».

En Savoie, il y a cinquante ans et même moins, on ne tutoyait pas seulement ses fermiers, ses *censiers*, mais encore les paysans que l'on ne voyait que peu ou que l'on ne connaissait point. Cette familiarité était loin de leur déplaire et, si l'on n'y recourait pas, une sorte d'étonnement, voire de désappointement se lisait sur leur figure. Etre tutoyé leur était aussi agréable que de s'entendre adresser la parole en patois, seul langage, ou dialecte, alors à la portée de beaucoup d'entre eux. Aujourd'hui le tutoiement a disparu, le patois s'en va peu à peu, remplacé par le français des écoles, de même que le paysan, qui jadis saluait tous les *Messieurs* qu'il rencontrait, parce qu'il les savait ou les soupçonnait de son voisinage plus ou moins immédiat, ne lève plus son chapeau pour personne. De fait, pourquoi le lèverait-il en l'honneur de gens qui, si bien qu'ils soient — d'apparence, — ne font que passer, — et rapidement grâce à une automobile ou à une bicyclette ? — Ils viennent souvent de deux cents lieues et plus ; il n'a jamais eu l'occasion de les apercevoir ; à tout le moins, ils effraient sa basse-cour, et il peut bien être certain de ne plus les revoir.

C'est ainsi que, m'écartant un peu du sillon tracé par M. Bordeaux, j'ai essayé de présenter sous un jour plutôt différent de celui auquel il s'est arrêté, le fils de La Philothée et aussi son père, un vrai gentilhomme savoisien. M. Bordeaux dirait *savoyard* avec Jean-Jacques Rousseau et son *Vicaire* ; pour moi, je tiens à *savoisien*, en la compagnie de saint François de Sales, le contemporain et l'ami du « petit gentilhomme », et en celle, moins ancienne, de Joseph de Maistre, l'auteur des *Lettres d'un royaliste savoisien à ses compatriotes*.

D'ARCOLLIÈRES.

# Albert COSTA DE BEAUREGARD

1835-1909

---

Notice nécrologique lue dans la Séance publique du 11 Mars 1909  
par Joseph RÉVIL, Président de l'Académie.

---

MESDAMES, MESSIEURS,

L'Académie de Savoie et je dirai même la Savoie tout entière viennent d'être cruellement frappées ; elles ont perdu : l'une, le doyen de ses membres effectifs, l'autre, l'un de ses enfants les plus illustres, dont à bon droit elle pouvait se montrer fière. — Le 15 février dernier, le Marquis Albert Costa de Beauregard leur était subitement enlevé, alors que rien ne faisait présager une fin aussi prompte et que, le jour même, paraissait, dans un grand journal de Paris, un de ses meilleurs articles. Comme son confrère et ami, François Descostes, qui l'a précédé de quelques mois dans la tombe, il meurt la plume à la main, en pleine activité intellectuelle, laissant ainsi à tous ceux qui l'ont connu le souvenir d'un brillant écrivain et d'un parfait gentilhomme.

Des voix plus autorisées que la mienne apprécieront les œuvres historiques et littéraires qui lui ont ouvert les portes de l'Académie française. Je me contenterai aujourd'hui d'apporter à sa mémoire notre tribut d'hommages, d'esquisser quelques traits de sa brillante carrière, de rappeler les liens l'unissant à la Savoie et à notre Compagnie, enfin, d'exprimer à sa famille la part très grande que nous prenons à la perte si douloureuse qu'elle vient d'éprouver.

Albert Costa est né le 24 mai 1835, au château de la Molte-Servolex, à quelques kilomètres de Chambéry. Son père, le marquis Pantaléon Costa de Beauregard, l'une des belles figures dont s'honore la Savoie, appartient quelque temps à l'armée, et en 1848 prit part à plusieurs batailles sur les champs de la Lombardie. Elu député au

Parlement sarde, il y rendit de grands services, de même qu'à Chambéry, où il fut à la tête de nombreuses œuvres : Président du Conseil général, Président, et pendant plusieurs années, de l'Académie de Savoie, Fondateur du Musée d'archéologie, Président et Fondateur de la Société d'histoire naturelle, — à laquelle il fit don d'une belle collection d'ornithologie, aujourd'hui conservée dans une salle qui porte son nom.

On peut placer le marquis Pantaléon au rang des bienfaiteurs de notre pays ; car la plupart des œuvres dont il fut l'initiateur sont encore en pleine prospérité.

Décédé le 19 septembre 1864, il était remplacé dans quelques-unes de ses fonctions par son fils ; le marquis Albert, élu conseiller municipal de Chambéry et conseiller général du département de la Savoie. Le 17 août 1865, il prenait rang comme membre effectif résidant de notre Compagnie et, s'inspirant des travaux de son père, consacrait son discours de réception à des considérations sur la création d'un Musée et sur ce qu'il doit contenir.

En 1887 et en 1888, il présidait l'Académie de Savoie. Celle-ci peut revendiquer une part dans sa formation littéraire. C'est en effet à elle — et avant la publication de sa première œuvre : *Un homme d'autrefois* — qu'il communiquait quelques pages des remarquables ouvrages, qui ont paru bien plus tard, et dans lesquels il étudie la figure complexe et énigmatique du roi Charles-Albert.

Il s'occupait ainsi d'études historiques ou même d'œuvres d'art, car il modelait à ses moments perdus, lorsqu'éclata la guerre de 1870. Ayant demandé à prendre du service, il était mis à la tête du premier bataillon des Mobiles de la Savoie et se distinguait dans cet assaut de Béthoncourt, trop connu pour qu'il soit nécessaire de le décrire à nouveau. Blessé sur le champ de bataille, fait prisonnier et conduit en Allemagne, il en était ramené, peu après, par sa nomination de député à l'Assemblée nationale. Il y prit la parole pour se porter garant de la fidélité de la Savoie à la patrie française ; puis, rentré dans la vie privée, il s'adonnait entièrement aux œuvres littéraires qui devaient illustrer son nom.

C'est à cette Savoie qu'il aimait tant que sont consacrés la plupart de ses ouvrages. Avec François Descostes (1), je répèterai : « C'est elle qui a fourni la matière première de ses travaux et qui est la collaboratrice de ses triomphes. Depuis *Un homme d'autrefois*, jusqu'au *Roman d'un Royaliste*, en passant par la *Jeunesse*, puis par les *Dernières années* du Roi Charles-Albert, n'est-ce pas en province, loin de Paris, tour à tour en Savoie, dans le Lyonnais, de l'autre côté des Alpes, à la cour d'un petit roi ou d'une petite cour que l'écrivain nous entraîne » ?

Sa place était bien marquée à l'Académie française et lorsqu'il y fut élu, le 23 janvier 1896, si son bagage littéraire n'était pas volumineux, ses œuvres étaient celles d'un écrivain de race, toutes frappées d'une empreinte à lui spéciale. « Il avait, dit Edouard Trogan, sa manière bien à lui de camper un héros et de conter une histoire. Cela ne ressemblait à rien d'autre. Ce n'était ni pompeux, ni classique, ni lâché. Quelquefois une pointe d'afféterie comme une coquetterie consciente et raffinée, mais la sincérité de l'émotion emportait tout ».

Quoi, en effet, de plus impressionnant que, dans *Un homme d'autrefois*, les pages consacrées au récit de la mort du jeune Eugène Costa et aux tortures morales de son malheureux père ? Celui-ci, pendant deux jours, hésita à revoir et à embrasser son fils Victor, parce qu'il lui semblait qu'il lui faudrait choisir entre ses deux enfants, sacrifier l'un ou l'autre.

C'était cependant une âme fortement trempée que celle d'Henry Costa qui, apprenant que ses armoiries avaient été brisées à Beauregard et que l'on avait fait au Villard un auto-da-fé des parchemins de la famille, donnait cette définition de la noblesse : « Tant qu'ils ne nous auront pas arraché la langue, ils ne pourront nous empêcher de redire à nos enfants que la noblesse ne

---

(1) F. DESCOSTES, *Un gentilhomme savoyard à l'Académie française* ; Chambéry, Perrin éditeur, 1896.



consiste que dans le sentiment raffiné du devoir, dans le courage à l'accomplir et dans une inébranlable fermeté aux traditions de la famille (1) ».

Comme le rappelait encore l'éminent chroniqueur du *Correspondant*, une pensée qui revient fréquemment dans l'œuvre du regretté académicien, c'est celle de l'union des générations et de la perpétuité de vie morale entre les membres d'une famille, d'une province, d'une génération. « Les douleurs du passé, écrivait Albert Costa, fécondent l'avenir et les générations sacrifiées rachètent par leurs souffrances le bonheur de celles qui les suivent... On aimera ceux dont je vais redire l'histoire, car la souffrance est un mot de passe entre les âmes. Avoir beaucoup souffert, c'est parler toutes les langues, c'est être compris de tous ».

Je ne puis songer à énumérer et moins encore à étudier les diverses publications écrites ces dernières années par notre illustre compatriote. Qu'il me suffise de rappeler les titres de quelques-uns de ses livres : *En émigration*, *Souvenirs tirés des papiers du Comte A. de La Ferronnays* ; *Prédestinée* ; *Courtes Pages* ; *Amours de Sainte : Mme « Loyse de Savoie »*. Ce dernier ouvrage, écrit en un style rappelant celui de nos pères, est un poème en prose, dont la lecture est un enchantement. Quant à son dernier article intitulé : *Sur le Mont-Cenis*, il relate un curieux épisode de l'histoire napoléonienne, et c'est encore la Savoie qui en fait l'objet.

Notre confrère a conservé jusqu'à la fin cette aménité de caractère et surtout cette sensibilité exquise, — qui ne fut pas l'un de ses moindres mérites, — si fort appréciée de tous ceux qui ont eu le bonheur de l'approcher et d'être plus ou moins intimement mêlés à sa vie.

Avec Emile Faguet, je terminerai en disant : « Il passe trop tôt. Il passe trop brusquement. Il avait encore du bien à faire... C'est le bien qu'il avait encore à faire qu'il a certainement le plus regretté en nous quittant ».

---

(1) Marquis COSTA DE BEAUREGARD, *Un Homme d'autrefois*, p. 146.

# MARIE-JEANNE-BAPTISTE DE NEMOURS

DUCHESSE DE SAVOIE

---

## DISCOURS DE RÉCEPTION

DE

M. LE BARON DU BOURGET

---

MESSIEURS,

Je me souviens encore de mon agréable surprise, lorsqu'après la publication d'un très modeste ouvrage, vous avez bien voulu me nommer membre correspondant de votre Académie; depuis lors, vous m'avez fait gravir un nouvel échelon, pour ne m'être donné d'autre peine que d'écouter vos intéressantes communications au congrès d'Aix-les-Bains; enfin, escomptant un peu imprudemment l'avenir, vous m'avez donné une place définitive dans votre Compagnie, au moment où un grand vide allait se faire au milieu de vous; permettez-moi, Messieurs, d'adresser à mon tour un adieu ému à votre ancien Président qui, dans sa sollicitude pour sa chère Savoie, cherchait partout, même parmi les plus modestes, des ouvriers qui pussent contribuer à son bon renom, sinon à sa gloire; c'est lui, je crois, qui m'a proposé à vos suffrages, mais mes titres personnels sont si légers que je n'hésite pas à attribuer la meilleure part de l'honneur que vous me faites à ceux de mon nom qui m'ont précédé dans la vie et surtout au beau vieillard et à l'homme excellent qui me gardait si dignement dans votre cité la place que je suis venu prendre après lui, ne pouvant plus à mon très grand regret l'occuper à ses côtés.

Parmi les papiers qui me furent transmis, vestiges du passé auxquels se plaisent à se rattacher les incertitudes et les fragilités du présent, se trouvait un pa-

quet de lettres adressées par Madame Royale à Etienne Chollet, Conseiller d'Etat, Sénateur, et en dernier lieu Procureur Général du Souverain Sénat de Savoie. Ces lettres, qui ne concernent d'ailleurs que les intérêts privés de Madame Royale, me donnèrent le désir de compléter mes connaissances, hélas ! fort vagues, sur une Princesse qui avait honoré l'un des miens de sa correspondance. C'est le fruit de mes recherches, Messieurs, que je vous apporte et, entre autres, les extraits d'une correspondance inédite, adressée par Madame Royale au duc d'Anguien (1), que j'ai eu la bonne fortune de trouver dans les archives de Chantilly; inédite, mais non inconnue, car elle a été effleurée par M. Jean Lemoine (2) dans un article de la *Revue de Paris* et aussi signalée dans un autre recueil qui devrait s'appeler « Je sais tout », mais qui, en digne fils de vos œuvres, porte le nom plus modeste de « Savoie littéraire et scientifique ».

Le titre de Madame Royale fut porté successivement par deux duchesses de Savoie; la première, propre fille d'Henri IV, appelée Madame Royale Christine (3) à cause du sang de France qui coulait dans ses veines; la seconde, celle dont il va être question, Marie Jeanne Baptiste de Savoie-Nemours (4), mère de Victor-Amédée II (5), le premier roi de Sardaigne, grand'mère de la Duchesse de Bourgogne et de la petite reine d'Espagne, « la Reine de douze ans ».

Madame Royale Marie-Jeanne-Baptiste descendait bien aussi de Henri IV, mais par les Vendôme et Ga-

---

(1) C'est ainsi qu'on orthographiait au xvii<sup>e</sup> siècle ce nom d'Anguien dont on a fait plus tard « d'Enghien ».

(2) N<sup>o</sup> du 1<sup>er</sup> septembre 1907.

(3) Née le 10 février 1606, mariée en 1619 à Victor-Amédée I<sup>er</sup>, duc de Savoie (1587-1637), morte en 1663.

(4) Née le 11 avril 1644 de Charles de Savoie, duc de Nemours, et d'Elisabeth de Vendôme.

(5) Né le 14 mai 1666, duc de Savoie en 1675, roi de Sicile en 1713, roi de Sardaigne 1718-1730. abdique en 1730, mort en 1732.

brielle d'Estrées, son arrière-grand'mère maternelle ; l'irrégularité de sa filiation ne lui donnait aucun droit à relever le titre porté par sa belle-mère ; c'est sans doute pour cela qu'elle le revendiqua avec tant de passion, ainsi que les honneurs spéciaux accordés précédemment par Louis XIV à une Princesse de la Maison de France, et dont il se montrait avec elle plus avare. L'année même de son mariage, à l'occasion d'un carrousel donné à Turin, le Président Servient, notre ambassadeur, écrivait à Lionne : « Je vous envoie le livret ci-joint sur le carrousel de M. le Duc de Savoie où vous remarquerez, s'il vous plaît, qu'on y qualifie... Madame la Duchesse de Savoie du nom de Madame Royale... » (1). Ce nom, elle ne devait plus le quitter et elle réussit à le faire accepter même par la cour de Versailles (2).

Marie-Jeanne-Baptiste appartenait à une branche de la Maison de Savoie, établie en France; elle était fille de ce duc de Nemours (3) qui joua un rôle assez actif sous la Fronde aux côtés de son beau-frère le duc de Beaufort, avec qui il finit par se brouiller et par qui il fut tué en duel en 1652; duel terrible, qui suivant les habitudes de l'époque, dégénéra en vraie bataille. Parmi les huit gentilshommes qui entrèrent dans la querelle et dont deux suivirent le duc de Nemours dans la tombe, se trouvait le Marquis de Villars que nous reverrons tout à l'heure.

La jeunesse de Mademoiselle de Nemours s'était écoulée ainsi que celle de sa sœur Mlle d'Aumale « à la cour d'Anne d'Autriche, au milieu des aventures

---

(1) Affaires étrangères, Savoie, vol, 58.

(2) D'après les auteurs italiens, Madame Royale Christine aurait pris ce titre, non pas comme fille de France, mais comme femme de Victor-Amédée I<sup>er</sup>, depuis qu'en 1632 il avait été proclamé roi de Chypre ; Madame Marie Jeanne-Baptiste y aurait donc eu les mêmes droits qui lui furent cependant contestés par la Cour de France.

(3) Né en avril 1624. Après la mort tragique de son frère aîné, Henri de Nemours, alors archevêque de Reims, rentra dans le monde, prit le titre de duc de Nemours, épousa Mlle de Longueville et mourut sans postérité en 1659.

galantes de la Fronde » (1) ; la Grande Mademoiselle raconte dans ses Mémoires, que Madame de Nemours, dans sa grande envie de bien marier ses filles, n'oubliait pas qu'une devineresse leur avait prédit au berceau que l'une des deux serait reine et l'autre souveraine : « Elle alla en Piémont », ajoute-t-elle, « étaler  
« leurs charmes ; pour moi, je ne leur en ai jamais  
« trouvés ; elles avaient toutes les deux des têtes d'une  
« épouvantable grosseur ; l'aînée (la future Madame  
« Royale) était rousse, et l'autre blonde, un beau teint,  
« mais des yeux et une bouche en bas...

« Enfin elles n'étaient pas belles, mais elles étaient  
« fort ajustées, dansaient bien, avec de ces airs que je  
« ne saurais trop bien expliquer, mais qui ne me plai-  
« sent point. D'abord M. de Savoie leur fit le meilleur  
« air du monde ; puis il fit un trou au plancher et vit  
« que l'aînée se fardait. Quand elles furent parties, il  
« en fit des contes... » (2).

Si nous observons que Mlle de Montpensier avait 17 ans de plus que l'aînée de ces deux Princesses, qu'elle avait pensé épouser elle-même le duc de Savoie, et qu'elle en était encore à chercher un mari dans toutes les cours de l'Europe, nous conviendrons qu'elle ne pouvait trouver jolie ni Mlle de Nemours devenue, malgré le trou au plancher, Duchesse de Savoie, ni Mademoiselle d'Aumale devenue reine de Portugal ; la fidélité de son pinceau est donc sujette à caution.

Mariée à vingt-et-un ans à son cousin Charles-Emmanuel II, Marie Jeanne Baptiste « n'avait pas quitté  
« sans regret le pays où elle avait été élevée, et auquel  
« elle demeura toujours attachée... Tenue par son mari  
« à l'écart de toute influence et outrageusement dé-  
« laissée, elle eut le tort de prendre sa revanche quand  
« elle se trouva veuve et régente. Elle s'empara du  
« pouvoir avec avidité, et ne parut dominée que par  
« une idée, celle de le garder le plus longtemps pos-

---

(1) C<sup>te</sup> d'Haussonville, *La Duchesse de Bourgogne*.

(2) *Mém. de Mlle de Montpensier*. Tome III, chap. vi.

« sible... » (1). Malheureusement si le pouvoir avait pour elle tant d'attraits, c'était plutôt pour les avantages qu'il procure et les honneurs dont il s'entoure, que pour les graves devoirs qu'il impose; « Madame la Duchesse de Savoie », écrira quelques années plus tard l'ambassadeur de France, « est la personne du monde « la plus vive sur les honneurs et sur ce qui regarde « sa dignité » (2).

Malgré les qualités très réelles dont cette Princesse était douée, son gouvernement ne fut pas heureux; mère médiocre, « loin d'associer son fils à l'autorité « qu'elle exerçait en son nom et qu'elle devait lui res- « tituer un jour, elle le tenait systématiquement dans « l'ignorance de toutes les affaires et l'abandonnait aux « mains de personnages subalternes... » (3), « sans « soupçonner le mépris où elle tombait dans ce cœur « d'enfant » (4).

Elle en fut cruellement punie, car à mesure que Victor-Amédée prendra des années, nous verrons s'accroître son aversion pour sa mère, en même temps que son antipathie pour la France dont elle subissait servilement l'influence, et qu'il identifiait dans son esprit.

Au moment de son veuvage, Madame Royale avait trente-et-un ans; voici le portrait qu'en trace quatorze ans plus tard l'auteur d'une relation déjà citée par le Comte d'Haussonville :

« Il y a peu de Princesses dont le mérite ait fait « plus de bruit dans le monde que celui de Madame « Royale, et il semblerait qu'à parler d'une personne « qui n'est plus jeune, puisqu'elle passe 45 ans, on de- « vrait taire tous les avantages du corps pour ne s'ar- « rêter qu'à ceux de l'esprit. Cependant il est constant « que jusqu'à l'heure présente, l'âge n'a rien diminué « des grâces de cette Princesse, et qu'elle efface encore

---

(1) C<sup>te</sup> d'Haussonville, *loc. cit.*

(2) Aff. étrang., Savoie, 8 avril 1679.

(3) C<sup>te</sup> d'Haussonville *loc. cit.*

(4) M<sup>is</sup> Costa de Beauregard, *L'Envers d'un grand Homme.*

« aujourd'hui les plus belles femmes de la cour par la  
« noblesse de son air, et je ne sais quels agréments  
« qui lui sont particuliers. Tant de perfections et de  
« belles qualités se trouvent néanmoins ternies par le  
« peu d'empire qu'elle a sur son cœur et par ses ga-  
« lanteries... » (1).

Nous pouvons donc nous représenter Madame Royale, au moment où elle va occuper le premier rang, comme fort belle, fort séduisante et fort courtisée, « effrénée de plaisir et d'intrigue » (2), accordant d'abord ses faveurs au Comte de St-Maurice, puis au Comte de Masin, prenant pour modèle cette cour de France « dont celle de Turin ne sera qu'un méchant « reflet » (3), multipliant les fêtes et les spectacles et n'y apparaissant qu'entourée d'une gracieuse escorte de filles d'honneur choisies parmi les plus jolies et les plus nobles de l'aristocratie piémontaise.

Cependant il fallait songer aux affaires : « Madame « la Duchesse de Savoie », écrit Servient le 29 juin 1675 (4), « continue de s'y appliquer avec beaucoup de « succès et un grand discernement; on trouve qu'elle « a infiniment d'esprit et bien plus de facilité et d'in- « telligence que son âge et son peu d'expérience sem- « blaient n'en promettre... »

Elle aurait sans doute voulu, suivant une expression de l'époque, « couler tout le temps de la Régence dans « la neutralité » (5), mais les circonstances et surtout la faiblesse de son caractère ne devaient pas le lui permettre; n'ayant ni la souplesse, ni l'habileté, ni la ruse, dont son fils sera si abondamment pourvu, elle ne saura pas, comme lui, manœuvrer entre les deux Puissances rivales qui menaçaient le Piémont, d'un

---

(1) Aff. étrang., Savoie, vol. 94.

(2) M<sup>is</sup> Costa de Beauregard, *loc. cit.*

(3) Ibidem.

(4) Aff. étrang., Savoie, vol. 64.

(5) Inst<sup>on</sup> donnée au M<sup>is</sup> de Villars à son départ pour l'ambassade de Turin, Aff. étrang., Savoie, vol. 65.

côté la France, et de l'autre l'Espagne maîtresse du Milanais et alliée de l'Empire, et se jettera dans les bras de la France au grand détriment de l'indépendance de ses sujets.

Il est vrai qu'elle avait affaire à forte partie : la France, de plus en plus prépondérante en Europe, appuyait par une diplomatie singulièrement active le succès de ses armes, diplomatie officielle inspirée par Colbert, diplomatie plus secrète dirigée par Louvois, dont le génie envahissant avait fini par accaparer directement ou indirectement la plus grande partie des affaires : « Quoique Monsieur de Louvois », écrira un ambassadeur de Savoie, « ne paraisse pas se mêler « des affaires étrangères, il est pourtant la grosse cloche, et c'est lui qui donne le plus gros branle à ce « que dit le Roi » (1). Malheureusement, si Louvois est un des plus remarquables Ministres de la guerre que la France ait eu le bonheur de posséder, son influence sur sa politique extérieure fut souvent néfaste, et devait aboutir, entre autres, à un grave échec en Italie.

Voisine des Etats du duc de Savoie, la France possédait au delà des Alpes le territoire de Pignerol qui lui permettait d'avoir toujours une porte ouverte sur l'Italie : « Surveiller l'Italie sans l'alarmer, se faire le protecteur des droits des Princes italiens sans menacer « leur indépendance... prendre une attitude passive « mais vigilante, — ferme, mais non menaçante, telle « fut la conduite judicieuse de Richelieu à l'égard de « l'Italie » (2). Bien différente fut celle de Louis XIV. Dès la mort de Charles-Emmanuel II, il songea à profiter de la vanité de la Régente et de la faiblesse de son gouvernement, pour placer une partie de l'Italie sous sa domination exclusive. Pour y parvenir, il vou-

---

(1) Le M<sup>s</sup> de la Pierre au duc de Savoie, 28 janv. 1686. Cité par A. D. Perrero; *Curiosità e Richerche di Storia Subalpina*, 1880.

(2) Marius Topin, *L'Homme au Masque de fer*, p. 206.



lut d'abord acquérir Casal, la capitale du Montferrat, du besogneux duc de Mantoue, pour enserrer le Piémont entre cette place et Pignerol, comme entre les deux branches d'un étau, et s'ouvrir une porte sur le Milanais espagnol.

Cette négociation de Casal passa par bien des péripéties ; elle échoua une première fois par la trahison du Comte Mattioli, agent du duc de Mantoue, qui livra à l'Espagne et à l'Empire le traité secret qu'il avait lui-même négocié avec Louis XIV ; la punition de sa félonie ne se fit pas attendre : berné à son tour par l'abbé d'Estrades, attiré dans un guet-apens, enfermé d'abord à Pignerol, puis aux îles Ste-Marguerite et enfin à la Bastille, il y mourut après vingt-quatre ans de captivité (1), sans qu'aucun des siens ait jamais su ce qu'il était devenu ; c'est très probablement à son sujet que s'est formée la légende de « l'Homme au masque de fer ».

Après de nouvelles négociations, Casal tombera dans les mains de la France et sera occupé par ses troupes le même jour que Strasbourg, ce qui permit de dire que Louis XIV, plus grand que César, avait soumis en un même jour le Pô et le Rhin : dès lors, étouffant entre Casal à l'Est et Pignerol à l'ouest, avec une Régente toute française à Turin, le Piémont ne sera plus une puissance alliée, mais une Principauté vassale. Mais c'était jouer l'avenir sur une seule carte, la Régence de Madame Royale, qui ne devait pas être éternelle.

Au moment où son père venait de rendre le dernier soupir, le jeune duc Victor-Amédée II, qui avait neuf ans, pria de très bonne grâce le Président Servient, ambassadeur de France, d'assurer Louis XIV « qu'il était « son très obéissant serviteur, et qu'il le suppliait très « humblement de lui servir de papa puisqu'il avait

---

(1) Fait prisonnier en mai 1679, il mourut en novembre 1703.

« perdu le sien... » (1). Touchant épanchement d'un enfant dans les larmes, qu'il nous faut retenir, parce qu'il ne se renouvellera pas, ni avec Louis XIV, ni avec sa mère pour qui il eut toujours de l'éloignement ; son aversion est même si grande que lorsque le soir Madame Royale veut lui donner une caresse « et que par « hasard elle lui touche le visage, il se frotte en sortant « de sa chambre, comme s'il avait approché d'un pestiféré » (2).

Sa mère s'inquiète pour l'avenir des mauvais procédés du jeune duc à son égard; le 3 juillet 1678, Villars écrivait à Pomponne : « On m'a assuré que Madame la « Duchesse de Savoie, dans la défiance qu'elle a de « l'humeur de M. le Duc de Savoie, et le peu d'espérance qu'elle a d'en être la maîtresse longtemps, « songe à le marier à l'Infante de Portugal (sa cousine « germaine), prétendant par là se conserver le gouvernement des Etats de M. son fils, qui serait obligé, en « ce cas, de passer une partie de sa vie en Portugal, « dont l'Infante ne pourrait même jamais sortir... » (3), projet bizarre qui n'aurait pas fait de lui un roi de Portugal, puisqu'il n'aurait jamais été que le mari de la reine, et à peine un duc de Savoie puisqu'en son absence sa mère aurait exercé la Régence. Victor-Amédée avait l'esprit trop avisé pour ne pas résister de toute son énergie au mariage si impolitique que Madame Royale, chaudement encouragée par Louis XIV, voulait lui faire faire, et ce fut l'obstination de cet enfant qui finit par l'emporter et sur sa mère et sur Louis XIV.

Il compte déjà devant les jeunes gens de son entourage « combien il luy reste de temps pour sortir de la « minorité » (4) et « dit que le dernier jour il voulait

---

(1) Aff. étrang. Servient à Louis XIV, 12 juin 1675. Savoie, vol. 64.

(2) Dép. de la guerre. Le M<sup>is</sup> de Pianesse à Louvois, 25 septembre 1679, vol. 686.

(3) Aff. étrang., Savoie, vol. 67.

(4) Aff. étrang., d'Estrades à Pomponne, 22 juillet 1679. Savoie, vol. 68.

« aussitôt que minuit serait sonné, aller à la Venerie et  
« commander à ses officiers de l'y suivre pour com-  
« mencer à se servir de son autorité » (1). — Et cepen-  
dant quand il atteindra sa quatorzième année, l'âge de  
sa majorité légale, il n'osera pas faire un éclat, se con-  
tentera « de remercier sa mère des soins qu'elle a pris  
« de gouverner ses Etats, et la priera de les conti-  
« nuer » (2).

Devant l'antipathie croissante de son fils, Madame Royale cherche à prendre ses sûretés du côté de la France, si intéressée au maintien de la Régence que le roi, comme l'écrira Louvois, « croira ses intérêts, de  
« ces côtés-là, plus assurés tant que durera l'autorité  
« de la Duchesse de Savoie, que si ses troupes étaient  
« dans les principales places du pays » (3); mais c'est  
précisément là que Louis XIV en voudra venir; il dési-  
rait que Madame Royale, ne pouvant se faire aimer du  
jeune Duc, s'en fit craindre, « qu'elle appelât les Fran-  
« çais en Piémont et leur livrât trois ou quatre pla-  
« ces » (4) pour assurer « la soumission à sa personne  
« dans le cœur de tout le monde, même dans celui de  
« M. son fils » (5), et peut-être son autorité en Piémont  
pour toute sa vie. La malheureuse Princesse se refu-  
sera toujours à une démarche aussi humiliante, mal-  
gré les mesures de plus en plus inquiétantes prises par  
la France : c'est Louvois qui se décide à « envoyer,  
« dans cette cour si troublée, un diplomate de sa fa-  
« çon et ne dépendant que de lui, un militaire décidé,  
« le Marquis de la Trousse, capable de négocier ou de  
« combattre » (6); c'est l'arrivée de 2,000 chevaux mis

---

(1) Aff. étrang., d'Estrades à Pomponne, 17 février 1680. Savoie, vol. 80.

(2) Aff. étrang., d'Estrades à Pomponne, 18 mai 1680. Savoie, vol. 69.

(3) Dép. de la guerre, vol. 756. Louvois à Pianesse, 26 novembre 1681.

(4) Camille Rousset, *Hist. de Louvois*, vol. III, p. 146.

(5) Dép. de la guerre, vol. 756. Louvois à Pianesse, 10 avril 1692; cité par Camille Rousset.

(6) Camille Rousset, *loc. cit.*, vol. III, p. 158.

à la disposition de M. de la Trousse qui devra faire observer à la Duchesse que l'entrée des troupes royales en Piémont, afin d'assurer Casal pendant l'hiver, ne lui sera pas moins avantageuse à elle-même pour le maintien de son autorité.

Madame Royale subit ces événements, mais ne les provoque pas, et quand Louis XIV lui fit proposer pour prix de sa condescendance une pension de cent ou cent cinquante mille livres, « il y eut chez elle comme un réveil de sentiment maternel et patriotique... Elle avait pu laisser surprendre sa liberté, elle n'entendait pas la vendre » (1). La Trousse n'en reçoit pas moins l'ordre « de déclarer au duc de Savoie, et à tous ceux de sa cour, que la moindre entreprise tentée contre Madame Royale serait regardée par le roi comme tentée contre lui-même » (2); il doit aussi insinuer à la Duchesse de faire occuper la citadelle de Turin par les troupes françaises. La situation est si tendue qu'on en est à se demander qui des deux, de la mère ou du fils, va prendre l'initiative de faire arrêter l'autre.

Il existe, aux archives des Affaires étrangères, une copie de l'Instruction donnée le 7 mars 1683 (3) par M. de la Trousse à ses lieutenants « en cas que M. le Duc de Savoie ferait arrêter Madame sa mère »; toutes les mesures sont prévues : concentration près de Turin des troupes « qui sont dans le plat pays de Piémont » en se maintenant en liaison avec Pignerol; agir contre le Duc de Savoie; « tâcher qu'il n'entre des vivres dans Turin »; s'emparer si possible de la citadelle; si on n'a pas le temps d'attendre l'infanterie, y jeter des dragons.

Nous sommes au point culminant du drame; un coup de tête de Victor-Amédée, un moment de faiblesse de Madame Royale, et c'en est fait de l'indépen-

---

(1) Camille Rousset, *loc. cit.*, vol. III, p. 161.

(2) *Ibid.*, p. 180.

(3) *Aff. étrang.*, Savoie, vol. 73.

dance de la Savoie ; mais le coup de tête n'aura pas lieu parce que le jeune Duc le jugera inutile, et la parole décisive, Madame Royale ne la prononcera pas ; aux insinuations françaises, elle répondra fièrement : « Voudrait-on que je fisse une guerre civile à mon fils qui ne m'y oblige pas ? » (1)

Devant cette résistance inattendue, la France abandonne Madame Royale à son sort ; les jours de la Régence sont comptés et c'est le gouvernement de Victor-Amédée qui se prépare. « Il déclare aux Ministres de sa mère qu'il se sent assez de capacité pour gouverner lui-même ses Etats, et que Dieu l'ayant fait naître Souverain, il n'était pas juste qu'il fût compté pour rien, comme il voyait bien qu'il l'était, et que toute l'autorité devait être en ses mains, et non en celles de Madame la Duchesse de Savoie » (2). — « Il se fait donner secrètement toutes les revues des troupes, l'état des finances et toutes les autres choses qui peuvent l'instruire de ses affaires » (3). Enfin l'abbé d'Estrades est chargé de négocier le mariage du duc avec Mademoiselle de Vallois, fille du duc d'Orléans et nièce de Louis XIV, et d'en presser l'accomplissement ; c'est encore un coup des plus rudes pour Madame Royale qui sent bien que c'est la ruine définitive de son autorité, et qu'une fois marié, son fils sera le seul maître ; elle essaie de résister ; elle met en avant l'âge du jeune prince qui n'a que dix-sept ans ; on pourrait attendre qu'il en eût vingt ; rien n'y fait ; la résolution de Louis XIV est prise et il exige que la Régente y prépare et y décide elle-même son fils qui a de la peine à cacher sa joie : « Quel spectacle », dit Camille Rousset dans sa belle Histoire de Louvois, « que cette scène de simulation réciproque et de mensonge ! Et quels personnages que cette mère et ce

---

(1) La Trousse à Louvois, 18 novembre 1683 ; cité par Camille Rousset.

(2) Aff. étrang., Savoie, vol. 75, d'Estrades au Roi, 13 mai 1683.

(3) Ibidem.

« fils, l'une désespérée de marier son fils, parce qu'elle  
« y perd le pouvoir, l'autre empressé de se marier,  
« parce qu'il sera délivré de sa mère ! » (1)

Le 28 janvier 1684, Louis XIV et Monsieur accueillirent officiellement la demande en mariage; le 5 février, la nouvelle en arrivait à Turin et on y apprenait le 14 mars que la Duchesse allait remettre à son fils le gouvernement de ses Etats.

Il fut entendu que rien ne serait changé jusqu'au retour de Victor-Amédée qui alla à la rencontre de Mademoiselle jusqu'au Pont-de-Beauvoisin; le mariage fut célébré à la Sainte-Chapelle de Chambéry le 7 mai 1684, et le 19 Madame Royale se portait au devant du jeune couple jusqu'à trois lieues de Turin, « suivie de  
« tout ce qu'il y avait d'hommes et de femmes de qua-  
« lité auprès de sa personne » (2). Le douloureux sacrifice était consommé !

« La Régence de Madame Royale, dit Camille Rous-  
« set, avait duré près de neuf années, les cinq pre-  
« mières sous un titre légal, les quatre autres par une  
« sorte d'usurpation... La Régence de Madame Royale  
« et la politique de Louvois étaient liées fatalement  
« l'une à l'autre... Louvois échoua juste au moment où  
« il se flattait d'atteindre le but de ses efforts, l'ac-  
« croissement indéfini du Piémont par l'occupation de  
« ses places de guerre... Madame Royale se révolta  
« contre ce qui lui parut être une injustice, une vio-  
« lence, un abus de la force... Le peu de sens moral,  
« que les passions n'avaient pas entièrement étouffé  
« chez elle, se souleva, et le Piémont fut sauvé... » (3)

C'est pendant quatre de ces années si troublées de la Régence que Madame Royale et le duc d'Anguien

---

(1) Vol. III, p. 200.

(2) Aff. étrang., vol. 76 d'Estrades au Roi, 7 mai 1684.

(3) Vol. III, pp. 205, 206, 207.

échangent leur correspondance, mais les lettres seules de la Duchesse de Savoie ont été conservées.

Henri-Jules de Bourbon, d'abord duc d'Albret, puis duc d'Anguien, fils du grand-Condé, était né le 29 juillet 1643, et était par conséquent, à un an près, du même âge que Madame Royale. Attaché à la fortune précaire de son père pendant les guerres civiles, dans l'incertitude des ressources et des séjours, « il est élevé par des maîtres qu'il faut chercher à l'étranger, « ou recruter dans le cercle chaque jour plus étroit « des compagnons d'exil » (1), d'ailleurs sous la surveillance vigilante de son père qui ne se relâche jamais, même quand la guerre ou les affaires le tenaient au loin. « Rien ne fut négligé, dit le duc d'Aumale « dans son Histoire des Princes de Condé, pour cultiver son esprit... Il manquait parfois de vêtements, « presque de nourriture, mais l'écuyer, les précepteurs, le cheval de selle, les livres, les fleurets, les « maîtres à danser, furent toujours respectés; Condé « ne permit jamais d'y toucher, même au plus fort de « ses embarras financiers, et Dieu sait si ces embarras « étaient grands ! ». « M. le Duc était tout petit et « mince, de médiocre mine; seuls, le feu et l'audace de « ses yeux rappelaient le Prince de Condé » (2).

Assidu plus tard chez Madame de la Fayette qui fut toujours pour Marie-Jeanne-Baptiste une amie si dévouée, c'est sans doute dans son salon qu'il rencontra Mademoiselle de Nemours et se lia avec elle.

A l'âge de vingt ans, le Duc d'Anguien épousait la Princesse Anne de Bavière, nièce et fille adoptive de Marie de Gonzague, reine de Pologne, et devenait en quelque sorte héritier présomptif de la couronne, mais Louis XIV, « qui avait d'abord trouvé bon que M. le « Prince de Condé pensât à la succession de Pologne

---

(1) Duc d'Aumale, *Hist des Princes de Condé*.

(2) Lavisse, *Hist. de France*.

« pour M. le Duc son fils » (1), le soutint sans chaleur, et après la mort de Marie de Gonzague (2) et l'abdication de Jean-Casimir, son mari, l'élection d'un autre roi (3) vint ruiner à jamais les espérances des Condé.

Attaché à la personne du roi ou à celle de son père pendant toutes les campagnes de 1667 à 1676, le duc d'Anguien est promu lieutenant-général et même pourvu d'une commission de général en chef, mais il ne devait jamais obtenir le commandement d'une armée. « Ce n'était pas un homme d'expérience habitué à la « conduite des troupes », dit le Duc d'Aumale, « mais « un travailleur assidu, réputé aussi vaillant que son « père, parfaitement d'accord avec lui et très apte à le « seconder. Il avait du savoir et de l'esprit, pas tou- « jours juste, maladroit à la cour comme à la guerre, « dont l'instinct lui manquait au dire des frondeurs; « et comme avec cela il n'était pas facile de caractère, « ce prétexte permit de l'éloigner du commandement « auquel il semblait appelé... et que Condé vieillissant « se berçait de l'espoir de garder pour lui » (4).

« Comme éclipsé par l'ombre du grand Condé » (5), le duc d'Anguien, après avoir failli ceindre une couronne, puis jouer un grand rôle à la guerre, s'absorba dans ses fonctions de grand Maître de la Cour de France, et ne quitta plus Versailles que pour aller tenir les Etats dans son gouvernement de Bourgogne. Prince de Condé en 1686, il vécut jusqu'en 1709. Par sa haute situation à la cour, il était à même de rendre d'importants services à Madame Royale; son amitié, stimulée, il est vrai, par Madame de la Fayette, s'y employa avec le plus grand zèle.

Dix ans se sont écoulés depuis que Marie-Jeanne-

---

(1) Duc d'Aumale, *Hist. des Princes de Condé*.

(2) En 1667.

(3) Michel Wianowski fut élu roi de Pologne en 1669.

(4) *Hist. des Princes de Condé*, t. VII, p 454.

(5) Jean Lemoine, *Mme de La Fayette et Louvois*; *Rev. de Paris*, 1<sup>er</sup> septembre 1907.



Baptiste a quitté la France quand, un peu surprise, elle reçoit la première lettre du duc d'Anguien; elle lui fait paraître dans sa réponse « combien elle est sensible et « reconnaissante aux marques qu'il lui plaît de lui « donner de son souvenir ». — « Je ne m'attendais pas, « dit-elle, à y avoir part et je l'attribue à une dame « qui, étant fort de mes amies (Mme de la Fayette), a « prétexte de me procurer des compliments aussi hon- « nêtes et obligeants que ceux dont vous avez bien « voulu remplir votre lettre... » (1). Sa sympathie est d'ailleurs bien vite réveillée : « Vous avez une si par- « faite délicatesse dans tout ce que vous faites, dans « tout ce que vous écrivez, et dans tout ce que vous « pensez, et elle vous est si naturelle qu'il serait bien « difficile qu'elle vous quittât même pour un ins- tant... » (2), mais elle est toujours étonnée de la reprise de leurs relations : « Je ne comprends pas après dix « ans comment cela s'est pu retrouver » (3).

En évoquant les souvenirs de leur première jeunesse et des doux propos qu'ils avaient sans doute échangés, leur correspondance devait fatalement tourner à la galanterie, mais c'est avec un scepticisme mélancolique que Madame Royale en respire le parfum vieilli ; elle remercie le Duc de son dévouement : « Vous voudrez « bien, ajoute-t-elle, que je me retranche à en être per- « suadée, sans entrer dans le reste qui doit être effacé « par le temps. Ce que vous m'écrivez vient plus d'hon- « nêteté que de sensibilité; c'est le sens que j'y donne « et que j'y crois devoir donner; cependant, quoique ces « interprétations me paraissent justes, il me serait dé- « sagréable qu'elle fussent lues d'autres que de vous... « Je connais un peu l'air du pays où vous êtes; on y « explique les choses à la mode; on les tourne mysté- « rieusement, quelques fois sans sujet » (4).

---

(1) Arch. de Chantilly. Papiers de Condé, série P. Tome LXVII, feuillet 27.

(2) Ibid., tome LXIX, f<sup>o</sup> 104.

(3) Ibid., tome LXIX, f<sup>o</sup> 108.

(4) Arch. de Chantilly, tome LXX, f<sup>o</sup> 239.

Elle écrira encore : « Les sentiments que vous me  
« faites paraître dans votre lettre sont si obligeants que  
« j'ai peine à me les persuader sincères... Je crois assez  
« difficilement aux miracles; ainsi il ne faut pas que  
« vous soyez surpris, si je n'ajoute pas la foi que vous  
« désirez à celui que vous m'écrivez ; quand je le  
« verrais, je ne le croirais pas; à plus forte raison le  
« puis-je croire ne le voyant pas; ne vous scandalisez  
« pas de mon incrédulité... (1) ».

Le miracle auquel elle avait quelque raison de ne pas croire était la sincérité d'un sentiment qui avait mis plus de dix ans à renaître, si toutefois il avait jamais existé, et dont l'aveu était sans doute une de ces politesses de plume, familières aux hommes de bonne éducation, quand ils écrivent à une femme encore jeune, belle, et qu'ils ont de bonnes raisons de croire sensible aux hommages de ce genre.

On aurait tort de conclure, des extraits qui précèdent que ces lettres se continuent sur ce ton; si Madame Royale y traite les questions politiques avec une retenue et un mystère qui en rendent l'intelligence souvent difficile, elle s'étend avec complaisance sur les nouvelles toujours impatiemment attendues de la cour de Versailles, et raconte à sa manière les événements qui se passent à sa propre cour : « Il faut, écrit-elle, que vous m'assuriez que de petits détails sur mes affaires ne vous ennuièrent ni ne vous déplairont » (2).

Ces petits détails, ce sont d'abord ses rapports si délicats avec son fils, mais la relation qu'elle en fait n'est pas sincère; elle se pose en bonne mère qu'elle n'est pas, et en femme irréprochable qu'elle n'est pas davantage; c'est le projet de mariage du jeune duc de Savoie avec l'Infante de Portugal; ce sont ses difficultés avec le Marquis de Villars, ambassadeur de France à Turin, et aussi ses démêlés avec sa propre famille, et ce qu'elle dit des uns et des autres vaut la peine que nous nous y arrêtions.

---

(1) Arch. de Chantilly, tome LXX, f<sup>o</sup> 243.

(2) Chantilly, tome LXIX, f<sup>o</sup> 212.

En 1676, le Président Servient (1), qui représentait la France à Turin, était remplacé par le Marquis de Villars, auparavant ambassadeur à Madrid, que la rupture entre la France et l'Espagne laissait sans emploi; Villars, le père du futur maréchal, avait des titres particuliers à un accueil favorable de la Régente; il avait, comme nous l'avons vu, servi de second à son père, le duc de Nemours, dans son duel mortel avec le duc de Beaufort. On pourrait donc supposer que le nouvel ambassadeur arrivait comme *persona grata* à la cour de Savoie, d'autant plus que sa taille avantageuse, sa bonne mine, l'éclat de ses services militaires qui lui avaient valu le grade de lieutenant-général, et le souvenir plus récent de services diplomatiques appréciés, en faisaient un personnage des plus représentatifs. Malheureusement, Villars avait un grave défaut : il était marié !

La Marquise de Villars n'avait pas médiocrement contribué à l'incroyable fortune de son mari, petit-fils, s'il faut en croire St-Simon, d'un greffier de Coudrieu, mais hardi, entreprenant et réussissant à tout. La Marquise de Villars « avait de l'esprit infiniment », dit St-Simon, « plaisante, salée, ordinairement méchante » (2), jugement sans doute un peu sévère puisqu'il ajoute en parlant du mari et de la femme : « toujours à la cour, où ils avaient beaucoup d'amis et d'amis considérables ».

Quoiqu'il en soit, et sa personnalité mise à part, Madame de Villars, par le fait même qu'elle était la femme de l'ambassadeur de France, ne pouvait recevoir de la Régente qu'un accueil des plus frais.

S'il fallait donner un titre à ce qui va suivre, nous pourrions l'intituler « Histoire d'une chaise à dos », car à cette époque, depuis le tabouret jusqu'à la chaise à bras, en passant par la chaise à dos, les sièges eux-mêmes avaient leur hiérarchie.

---

(1) Abel Servient, né en 1596, mort en 1679, avait épousé Justine de Bressac.

(2) *Saint-Simon*, édition de Boislisle, tome I<sup>er</sup>, p. 77.

Sous la régence de Madame Royale Christine, l'ambassadrice de France n'avait droit, aux réceptions de la cour, qu'à un tabouret; elle aura droit désormais à une chaise à dos.

Dès le début du mariage de Madame Royale, les dépêches de Servient sont remplies de ce grave sujet; le duc de Savoie pense que l'honneur rendu à sa mère ne regardait pas seulement la maison dont elle était sortie, mais celle où elle était entrée; aussi refuse-t-on à Turin la chaise à dos à Madame Servient et parle-t-on de demander un évêque comme ambassadeur pour tourner la difficulté. On n'a garde d'omettre ce point délicat dans l'Instruction qui est remise à Villars au moment de son départ pour Turin : « Le sieur Marquis de Villars sera aussi instruit  
« par le dit sieur Servient (son prédécesseur) du chan-  
« gement qui a été apporté, depuis la mort de feu  
« Madame Royale, au traitement que reçoit l'ambas-  
« sadrice de France chez elle, et qu'au lieu qu'elle  
« n'avait eu jusqu'alors qu'un tabouret, elle a eu de-  
« puis une chaise à dos chez Madame de Savoye d'au-  
« jourd'hui comme n'étant pas de la maison de  
« France... » (1).

La question va prendre des proportions inattendues : « Madame Royale, écrit Villars à Pomponne, me sol-  
« licite ardemment tous les jours pour faire en sorte  
« que S. M. lui accorde la grâce que l'ambassadrice  
« de France n'ait qu'un tabouret auprès d'elle; je lui  
« ai dit les raisons que S. M. avait d'en user différem-  
« ment avec elle de ce qu'on avait fait avec feu Mada-  
« me Royale, qu'on ne traitait pas comme Duchesse  
« de Savoie, mais comme fille d'Henri IV<sup>me</sup> » (2). Cer-  
tains Ministres de la Régente, hostiles à l'influence française, attisent son mécontentement « pour l'éloi-  
« gner des intérêts du roi, en lui mettant incessam-  
« ment devant les yeux que S. M. l'avait dégradée dès

---

(1) Arch. des Aff. étrang., Savoie, vol. 65.

(2) Ibidem.

« le commencement de son mariage, en l'obligeant à  
« traiter l'ambassadrice de France différemment de ce  
« qu'avaient fait les autres Duchesses de Savoie » (1).

L'affaire prend des allures d'un incident diplomatique. Aussi la situation de l'ambassadeur et de sa femme manque-t-elle d'agrément : « Ils n'ont d'abord  
« que de grandes sécheresses de Madame Royale et de  
« sa cour » (2). — « Il n'y a homme ni femme qui les  
« ose voir plus d'une fois en six mois, et ceux qui en  
« ont voulu user autrement s'en sont mal trouvés... » (3).

Villars, sentant que Madame Royale ne s'accommodera jamais d'une ambassadrice, lui propose tout uniment le départ de sa femme : « Il y a six mois », écrit-il le 1<sup>er</sup> août 1677, « que je dis à cette Princesse que  
« toutes et quantes fois qu'il lui plairait, Madame de  
« Villars s'en retournerait en France, sans qu'il parût,  
« ni en notre cour ni en celle-ci, qu'elle l'eût souhaité.  
« Je priai même M. le Marquis de St-Thomas de savoir son intention. Mais il me rejetta bien loin cette  
« proposition, et l'ayant réitérée depuis ce temps-là,  
« l'on m'a dit, de la part de Madame Royale, qu'étant  
« dans quelque espérance que l'envoi de l'abbé de  
« Verrue » (son nouvel ambassadeur en France) « ferait  
« changer la chaise à dos, elle s'est opposée au  
« départ de Madame de Villars que j'avais résolu.  
« J'avais bien pensé qu'une ambassadrice la chagrinerait » (4).

La situation devient intenable et les affaires en souffrent ; d'ailleurs les plus importantes passent par-dessus la tête de Villars, et sont traitées par le Cardinal d'Estrées, chargé d'une mission secrète auprès de la Régente; les mauvais rapports entre l'ambassade et la cour ne lui ont pas échappé : « Je ne puis cacher à  
« V. M., écrit-il à Louis XIV, que j'ai trouvé en elle

---

(1) Arch. des Aff. étrang., Savoie, vol. 66, 6 juillet 1677.

(2) Ibidem.

(3) Ibidem.

(4) Aff. étrang., Savoie, vol. 66.

« (Madame Royale) le même éloignement pour M<sup>me</sup> de  
« Villars qui m'avait paru dans ses lettres; son absen-  
« ce, qu'elle a cru résolue, lui ferait grand plaisir; je  
« crois même qu'elle rapprocherait d'elle l'ambassa-  
« deur, qui avant l'arrivée de sa femme lui était plus  
« agréable » (1).

Comme toujours en pareil cas, les caractères se sont aigris, les rapports de l'ambassadeur se sont tendus non seulement avec la Régente, mais avec ses Ministres; le Cardinal d'Estrées a obtenu d'eux en un tour de main des concessions qui font l'étonnement de Villars; « il témoigne quelque surprise, écrit le Cardinal, de ce qu'ils aient conclu si vite cette affaire, « puisqu'ils vétillent sur tout ce qu'il dit » (2), et l'affaire en question n'est rien moins qu'une convention au sujet du passage d'une armée française à travers le Piémont, pour porter la guerre dans le Milanais; mais le Cardinal avait su y mettre les formes : « J'espère, « écrit Madame Royale au duc d'Anguien, que l'on « sera content de moi à votre cour, car j'ai fait tout ce « que l'on m'a demandé le plus promptement et le « plus agréablement qu'il m'a été possible, et ainsi « ferai toujours toutes choses, quand on en usera avec « douceur et une certaine honnêteté qui est due à des « Souverains; mais d'autres manières (lisons celles de « Villars) sont difficiles à digérer, quand l'on a un « cœur qui répond à sa naissance et qui n'est pas in- « digne d'estime » (3).

D'ailleurs le Cardinal d'Estrées obtint plus facilement le passage des troupes du roi qu'une réconciliation, même momentanée, entre la Régente et Villars  
« Je me suis tué pour raccommo-der M. l'ambassadeur  
« avec elle avant mon départ, et il ne sait pas toute  
« la peine que j'ai eue. Enfin je suis venu à bout de  
« leur faire faire un éclaircissement en ma présence..

---

(1) Aff. étrang., Savoie, vol. 66, 29 octobre 1677.

(2) Ibidem.

(3) Arch. de Chantilly, tome LXX, f<sup>o</sup> 233.

« On aurait plutôt fait trois traités que cette négocia-  
« tion. J'avais aussi tâché de rétablir plus de familia-  
« rité entre Madame l'ambassadrice et elle, mais un  
« plus habile que moi n'en viendrait pas à bout..  
« C'est un degré d'éloignement inconcevable qui s'en-  
« racine depuis un an; tous les détails à l'égard de  
« l'une et de l'autre ne se peuvent écrire; nous en par-  
« lerons quelque jour... » (1).

Enfin Madame de Villars a son audience de congé,  
et voilà Madame Royale satisfaite ! « Madame l'am-  
« bassadrice », écrit-elle, « après avoir eu une con-  
« duite peu convenable, est venue prendre congé de  
« moi pour s'en retourner en France; comme l'honnê-  
« teté est toujours louable à toutes sortes de person-  
« nes, j'ai cru que je lui en devais faire une, en lui  
« disant qu'elle ne devait pas se mettre en chemin  
« dans une saison si rude, et qu'elle devait retarder  
« son voyage jusqu'à ce qu'elle fût adoucie. Elle a pris  
« ce parti d'autant plus volontiers que sa santé est en  
« très méchant état et ne lui permet pas de passer pré-  
« sentement le Mont-Cenis... » (2).

Madame de Villars reçoit une belle croix en dia-  
mant et, le beau temps revenu, se met en route; il ne  
sera plus question d'elle qu'une fois dans les lettres  
au duc d'Anguien, au sujet des propos d'une correc-  
tion toute diplomatique qu'elle tenait à Versailles sur  
la cour qu'elle venait de quitter : « Madame de Villars  
« en use mieux que je ne m'y attendais... elle fait  
« aussi mieux en France qu'elle ne faisait ici et je ne  
« m'accoutumerai jamais à la voir assise sur la chaise  
à dos... » (3). Elle n'aura d'ailleurs pas à s'y habituer,  
car Madame de Villars ne revint pas en Piémont ;  
quant à son mari, il est de nouveau désigné au com-  
mencement de l'année suivante pour l'ambassade

---

(1) Aff. étrang., Savoie, vol. 66. D'Estrées à Pomponne, 9 décembre 1677.

(2) Arch. de Chantilly.

(3) Arch. de Chantilly, vol. LXXI, f<sup>t</sup> 19.

d'Espagne (1) : « Vous savez », écrit Madame Royale, « comme M. de Villars est nommé pour l'ambassade d'Espagne. Il en usait très bien présentement, depuis qu'il était sans sa femme; nous vivions très bien ensemble, aussi je souhaiterais fort que celui qui lui succèdera n'en eût point... » (2).

Ses vœux seront exaucés; le nouvel ambassadeur, l'abbé d'Estrades, sera d'église et on ne parlera plus de la fameuse chaise à dos. Tous les différents sont oubliés, au point que Villars peut écrire à Versailles : « Madame Royale m'a témoigné une véritable douleur de mon départ; elle et toute sa cour m'ont fait plus d'honneur que je ne mérite » (3).

Ainsi finit cette ambassade, féconde en incidents, en brouilles, en réconciliations et en nouvelles querelles.

Ce n'était pas seulement avec les Villars que Madame Royale avait des difficultés, mais avec sa propre famille.

Au moment dont nous parlons, la branche régnante de la maison de Savoie n'était plus représentée que par le jeune duc Victor-Amédée II, alors âgé de onze ans, dont la santé fort délicate préoccupait d'autant plus sa mère qu'en cas de catastrophe, sa Régence s'effondrait en même temps; elle n'aurait eu d'autre ressource que d'épouser en secondes noces l'héritier présomptif de la couronne, comme le lui conseillait Louvois « dans le cas où il mésarriverait au duc de Savoie ».

Mais cet héritier, le Prince de Carignan, n'était pas très séduisant : « Ce Prince », lisons-nous dans un document contemporain, « est né sourd-muet, mais il ne laisse pas de se faire entendre par un certain

---

(1) 1679.

(2) Arch. de Chantilly, vol. LXXII, f<sup>o</sup> 7.

(3) Aff. étrang., Savoie, vol. 67. Villars à Pomponne, 20 janvier 1679.



« murmure entre ses dents, que ses gens expliquent « aux personnes qui n'y sont pas accoutumées » (1), infirmité qui ne l'empêcha pas, quelque temps après (2), de se marier, et d'avoir une nombreuse postérité dont la descendance règne aujourd'hui en Italie.

Le Prince de Carignan avait pour belle-sœur la Comtesse de Soissons, Olympe Mancini, nièce de Mazarin, intrigante deux fois disgraciée à la cour de France, plus tard compromise dans le drame des poisons, réfugiée en Flandre, puis à Madrid, où St-Simon l'accuse d'avoir empoisonné la reine d'Espagne, et terminant à Bruxelles, en 1708, dans la plus extrême détresse, sa vie d'aventures; l'une de ses sœurs était cette Hortense Mancini, duchesse de Mazarin, dont le séjour à Chambéry a fait l'objet d'une fort intéressante brochure de notre distingué confrère, M. Bouvier.

Elle avait entre autres enfants : Louis-Jules de Savoie-Carignan, appelé le Chevalier de Savoie, et l'illustre homme de guerre qui après avoir été le chevalier de Carignan, puis l'abbé de Savoie, est si connu dans l'Histoire sous le nom de Prince Eugène.

Le Prince de Carignan et son neveu le Chevalier de Savoie résidaient à Turin, aussi populaires que les St-Maurice l'étaient peu; on y supportait mal leur « préponderanza savoiarda » et leur scandaleuse faveur; c'était moins le vieux Marquis qui était en cause, « très bon gentilhomme et bonhomme », au témoignage de Villars, que son fils aîné, le Comte de St-Maurice, engagé dans une liaison aussi irrégulière que la pageuse avec Madame Royale.

Le Chevalier de Savoie avait pris parti contre cette maison avec toute l'ardeur et l'intransigeance de son âge. Après plusieurs bousculades dans les rues de Turin entre le Chevalier de Savoie et le Comte de St-Maurice, et même l'assassinat d'un des partisans du

---

(1) Aff. étrang., Savoie, vol. 93. Relation de la cour de Savoie, 15 juillet 1692.

(2) En 1684.

Chevalier, Madame Royale s'émut, fit transmettre au Prince de Carignan ses plaintes des procédés de son neveu et défendre à ce dernier de se rendre à la cour. Le Prince de Carignan qui d'abord avait donné tort au Chevalier de Savoie, prit ensuite énergiquement son parti et déclara que lui non plus ne remettrait pas les pieds au palais.

Les choses en sont là quand la Comtesse de Soissons arrive en Piémont pour arranger les affaires de son fils; or voici ce qui se passa dès ses premiers pas sur les terres de Savoie; à Chambéry, elle trouve un gentilhomme de son beau-frère le Prince de Carignan qu'elle lui renvoya avec une lettre ouverte, à cachet volant comme on disait alors, adressée à Madame Royale et pleine de soumissions sur les démêlés de son fils; le Prince l'ayant déchirée, la Comtesse de Soissons en écrivit une seconde, fidèlement remise cette fois à la Régente qui envoya à Suze des voitures, des officiers et l'introducteur des ambassadeurs; le Chevalier de Savoie y vint de son côté au devant de sa mère. Le lendemain, à Veillane, arrive le Prince de Carignan et aussi le Marquis de Dronero, chargé par Madame Royale de recevoir la Comtesse, de la complimenter et de mettre à sa disposition son propre carrosse, dit carosse du corps, qu'il avait amené et dans lequel il devra monter avec elle; à peine la Comtesse de Soissons est-elle descendue de sa voiture pour entendre les compliments du Marquis, que le Prince de Carignan la prend, la met dans le fond du carosse du corps et y monte lui-même ainsi que son neveu, le Prince à une portière, le Chevalier à l'autre. Le marquis de Dronero veut y pénétrer à son tour, mais il est repoussé avec rudesse; il veut défendre au cocher de marcher, mais les Princes lui ordonnent de partir, et le pauvre Marquis n'a plus qu'à se mettre à la recherche d'une autre voiture; c'est dans ce cortège qu'on arrive à Rivoli.

Le jour suivant, le Marquis de Dronero s'étant retiré avec toute sa suite, c'est dans un carosse du Prince

de Carignan que Madame la Comtesse arrive aux portes de Turin d'où elle envoie un gentilhomme à Madame Royale pour lui dire que s'il lui plaisait de renvoyer le Marquis, elle obéirait à tous ses ordres, ce qui fut fait, et le soir même, elle faisait son entrée au palais, où l'attendait un accueil glacial.

Cependant vingt-quatre heures après, elle amène son fils à Madame Royale; il fut entendu que le Prince de Carignan viendrait de son plein gré à la cour et qu'on ne parlerait de rien, mais tout faillit de nouveau se gâter; la Régente exigeait des excuses du Chevalier de Savoie qui n'en voulait pas faire : « Madame la Comtesse dit que si ses enfants déplaisaient, elle les emmènerait à Paris; on lui répondit qu'on était Souveraine, et qu'on se ferait bien rendre le respect qui était dû, et l'on congédia la Comtesse » (1).

Mais l'harmonie ne tarde pas à se rétablir; les Princes rentrent en grâce et le Marquis de St-Maurice, suivi de tous ses enfants, va porter ses excuses au Prince de Carignan et au Chevalier de Savoie.

« A l'égard des Princes », écrit Madame Royale, « tout est très bien raccommodé, et nous vivons de la même manière d'aparavant qui ne pouvait être plus grande... Le Prince de Carignan a des incommodités si fâcheuses et si fortes qui font que l'on passe au-dessus de mille choses où l'on s'attacherait avec un autre. Le Chevalier de Savoie est un jeune garçon qui apprendra par cette affaire à ne s'en plus faire, et ce qu'il me doit; il me renouvelle tous les jours les protestations du déplaisir qu'il en a, et de l'envie qu'il a de se régler selon mes volontés; ainsi je crois cela bien fini » (2).

Ce qui n'était pas fini, c'était le séjour de la Comtesse de Soissons à la cour de Savoie; Madame Royale se met en frais pour la divertir, mais elle n'y réussit

---

(1) Aff. étrang., Savoie, vol. 67. Villars à Pomponne, 18 juin 1678.

(2) Arch. de Chantilly, tome LXXI, f° 16.

pas et la sympathie ne vient pas davantage. « Madame  
« la Comtesse de Soissons est ici », écrit-elle au duc  
d'Anguien, « qui s'ennuie je crois assez... (1). Je lui ai  
« donné une fête à la Venerie qu'elle a trouvée assez  
« agréable, aussi bien que le lieu; mais l'exercice ne  
« lui plaît pas, ainsi il faut faire des promenades  
« courtes pour les faire à son gré. Elle revient aujour-  
« d'hui de Raconigi qui est une maison de plaisance  
« du Prince de Carignan, où il l'avait menée et où elle  
« s'est ennuyée. L'on dit qu'elle s'en va à la fin du  
« mois qui vient, mais je n'en sais rien de certain... (2).  
« Elle dort tout le jour, elle joue ou se promène toute  
« la nuit ». Joueuse, elle l'était en effet autant que sa  
sœur la Duchesse de Mazarin, si démunie d'argent,  
quand elle mourut à Londres, que son mari dut racheter  
sa dépouille à ses créanciers); « elle ne se commu-  
« nique à personne; elle est tantôt gaie, tantôt in-  
« quiète, tantôt triste, enfin l'on ne comprend rien à  
« toute cette conduite... (3). Elle n'a pas gagné les  
« cœurs, ni des dames, ni des courtisans, étant d'une  
« froideur et d'une sécheresse extraordinaires. Hors  
« les joueurs, peu de gens vont chez elle... Je sais bien  
« que tout ce que je peux faire en une soirée, c'est de  
« lui tirer quatre paroles... » (4).

Enfin le 5 octobre 1678, trois mois et demi après  
son arrivée, la Comtesse de Soissons se décide à se  
mettre en route « très satisfaite de cette cour où on  
« l'est pareillement d'elle (5) », écrit prudemment Vil-  
lars. — « A la vérité son départ ne m'a pas fort cha-  
« grinée », écrit avec plus de sincérité Madame Royale.

---

(1) Arch. de Chantilly, tome LXXI, f<sup>o</sup> 12.

(2) Ibidem, f<sup>o</sup> 12.

(3) Ibidem, f<sup>o</sup> 19.

(4) Ibidem, f<sup>o</sup> 21.

(5) Aff. étrang., Savoie, vol. 67. Villars à Pomponne, 9 octobre 1678.

Messieurs, il est grand temps de terminer cette lecture, en vous rappelant, selon l'usage, quel a été le sort des personnages dont nous avons évoqué le souvenir.

Et d'abord que devient la correspondance de Madame Royale et du duc d'Anguien ? Très active de 1677 à 1680, elle se ralentit l'année suivante ; en 1682, elle change de ton ; il s'est évidemment passé quelque chose, et peut-être ne serons-nous pas trop éloignés de la vérité, en attribuant le refroidissement d'une amitié si chaude à quelque indiscretion du Duc ou de son entourage. Madame Royale était méfiante ; elle a très probablement détruit elle-même les lettres du duc d'Anguien ; à plusieurs reprises, elle lui recommande de brûler les siennes ; nous savons qu'il n'en a rien fait, et peut-être quelque jugement un peu sévère sur Madame de Villars ou sur d'autres s'est-il indiscrètement répandu à la cour ; peut-être aussi quelque anecdote sur elle-même a-t-elle été trop facilement accueillie.

Voici une des dernières lettres adressées à Chantilly, au moment de la rupture du mariage de Portugal : « Il ne fallait pas moins que la rupture d'un aussi « éclatant mariage que celui de S. A. R. avec l'Infante « ma nièce... pour vous faire souvenir que je suis au « monde ; sans cela, vous l'auriez oublié. Mais il n'im- « porte, le temps vient à bout de tout, mais ne m'em- « pêchera jamais de recevoir avec plaisir la part que « vous m'assurez que vous avez eu la bonté de pren- « dre à tous ces événements » (1). Encore une lettre en 1683, et une autre en 1684, et ce sera tout ; nous savons cependant que le Duc d'Anguien ne mourut que vingt-cinq ans plus tard.

Le Marquis de Villars, dont nous avons suivi les démêlés avec Madame Royale, après avoir été ambassadeur en Espagne et en Danemark, devint Conseiller d'Etat d'épée en 1683, et chevalier des ordres en 1688 « au grand scandale de l'Ordre du St-Esprit », dit cette

---

(1) Arch. de Chantilly, tome LXXXVIII, f<sup>o</sup> 405.

méchante langue de St-Simon; il mourut en 1698, à l'âge de 75 ans, après avoir largement ouvert la voie aux glorieuses destinées de son fils.

La Marquise de Villars survécut à son mari; on a d'elle des lettres, adressées d'Espagne à Madame de Coulanges, qui ne sont pas sans intérêt et qui ont été publiées il y a quelques années.

Quant à Madame Royale, nous avons vu avec quel regret elle avait abandonné le pouvoir à son fils; au moment de sa retraite, la France ne se montra pas ingrate et sut se souvenir qu'elle avait tout sacrifié à sa politique : c'est l'ambassadeur à Turin, l'abbé d'Estrades, qui plaide sa cause auprès de Louis XIV: «Comme elle n'a pris aucune précaution sur quoi que ce soit, et que tout le monde est fort persuadé qu'elle n'a point amassé d'argent, quoique les finances de M. le Duc son fils soient épuisées, elle est en danger de se voir bientôt dans un fâcheux état, si elle est réduite à n'avoir que ce que ce Prince voudra bien lui donner... Madame la Duchesse de Savoie n'a point encore été dans les extrémités où elle se trouve, et elle est en danger d'être fort malheureuse, si V. M. ne lui continue pas la même protection qu'elle lui a jusqu'à présent accordée, et que cette Princesse m'a témoigné qui était sa seule ressource » (1), — c'est Madame de la Fayette qui, maintenant que Madame Royale n'a plus d'ambassadeur auprès du roi, lui sert d'intermédiaire aussi zélée qu'influente auprès de Louvois, et le puissant Ministre ne négligera aucune occasion de provoquer en faveur de la malheureuse Princesse l'intervention officieuse de Louis XIV; de nombreux billets de Louvois à Madame de la Fayette en font foi : l'ambassadeur de France reçoit l'ordre « de concerter avec Madame la Duchesse de Savoie les diligences qu'il serait à propos de faire auprès de M. son fils pour le porter à réta-

---

(1) Aff. étrang., Savoie. D'Estrades au roi, 9 février 1684.

« blir ce qu'il lui a ôté... » (1) ; « le roi ne peut en-  
« voyer des ordres plus pressants sur ce qui regarde  
« les intérêts de Madame la Duchesse de Savoie, que  
« ceux qui sont partis la semaine passée... (2) » ;  
Catinat « parlera à M. le Duc de Savoie en faveur de  
« Madame sa mère et le pressera vivement de lui  
« donner une entière satisfaction » (3).

Les rapports entre la mère et le fils n'en sont pas  
moins mauvais, envenimés pendant les premières an-  
nées du règne, par ces pénibles questions d'argent  
que Louis XIV parvint tant bien que mal à faire ré-  
gler définitivement. Peut-on s'empêcher de plaindre  
la pauvre Princesse quand, s'adressant directement au  
duc de Savoie pour lui demander justice, elle l'adjure  
« de réfléchir que c'est une mère qui a été Régente  
« qui demande des aliments à un fils Souverain » (4).

« Elle ne fait que pleurer, et comme on l'a menacée  
« de perdre ses créatures, cette crainte ne fait pas  
« moins d'impression sur son esprit que celle qu'elle  
« peut avoir pour son propre intérêt » (5).

Cependant le temps exerce son action salutaire : « Il  
« me paraît », écrit notre ambassadeur, « que Mada-  
« me Royale, en se dépouillant de son autorité, a aussi  
« renoncé à la délicatesse qu'elle avait sur les hon-  
« neurs qu'elle se faisait rendre, et que bien loin de  
« se plaindre avec éclat lorsque quelque chose lui fait  
« de la peine, elle n'a guère moins de timidité et de  
« réserve que Madame la Duchesse royale (sa belle-  
« fille) à parler à M. le Duc de Savoie et à dire son  
« sentiment sur ce qu'il fait ou qu'il ordonne » (6).

---

(1) Dép. de la guerre, vol. 761, f<sup>o</sup> 34. Louvois à Madame de La Fayette, 3 janvier 1686.

(2) Ibid., f<sup>o</sup> 276. Louvois à Madame de La Fayette, 13 janvier 1686.

(3) Ibid., vol. 763, f<sup>o</sup> 150. Louvois à Madame de La Fayette, 9 mars 1686.

(4) Aff. étrang. Mémoire de M<sup>me</sup> Royale du 6 janvier 1686.

(5) Aff. étrang., Savoie. D'Estrades au roi, 26 mai 1685.

(6) Aff. étrang., Savoie. D'Estrades au roi, 23 juin 1684.

Les relations entre Madame Royale et la jeune Duchesse de Savoie, épouse admirable et mère parfaite, furent toujours très cordiales; et quand naîtront ses petits-enfants, Marie-Jeanne-Baptiste, qui, elle, n'a pas su être mère, sera une grand'mère excellente, comme en témoignent les nombreuses lettres que lui écrira plus tard la Duchesse de Bourgogne.

« Madame Royale était restée très belle, dit le  
« Comte d'Haussonville; elle avait conservé le goût de  
« plaire, et sa coquetterie qui ne trouvait plus d'em-  
« ploi, s'exerçait sans doute à captiver ses petites-  
« filles. Ce don mystérieux, qui s'appelle le charme,  
« survit parfois à la jeunesse et s'exerce sur tous les  
« âges. Un instinct secret attire, jusqu'aux enfants,  
« vers les femmes qui furent aimées, et lors même  
« qu'elles ont des cheveux blancs.. Elle était tenue à  
« l'écart de toutes choses par la haine persistante de  
« son fils, et vivait solitaire dans ce vieux palais, assez  
« triste, qui s'élève encore aujourd'hui au milieu de  
« la grande place de Turin, et qui a reçu à cause  
« d'elle le nom de palazzo Madama... » (1).

Le silence se fait de plus en plus sur elle; de loin en loin, il est fait mention de son nom dans les dépêches de nos ambassadeurs qu'elle renseigne de son mieux quand elle le peut, car elle est restée très française.

Le 15 janvier 1724, l'ambassadeur de France écrivait encore : « Madame Royale se porte assez bien  
« depuis quelque temps, et elle n'a d'autre incommo-  
« dité que celle qu'entraîne nécessairement avec soi la  
« vieillesse... » (2), mais elle tombait malade le 11 mars et succombait le 15, âgée de 79 ans, 11 mois et 4 jours.

Victor-Amédée II, son fils, lui survivra huit ans. En délivrant en 1796 au Comte de Tessé les ratifications des trois traités qui rendaient Casal au duc de Man-

---

(1) C<sup>te</sup> d'Haussonville, *loc. cit.*

(2) Aff. étrang. Savoie, vol. 140.



« toue, et à lui-même Pignerol, Montmélian et Suze, Victor-Amédée, heureux de son indépendance reconquise, lui dit : « Au moins, Monsieur le Comte, suppliez le roi de me donner un ambassadeur qui nous laisse en repos avec nos moutons, nos femmes, nos mères, nos maîtresses et nos domestiques; le charbonnier doit être le patron de sa cassine; et depuis le jour que j'ai eu l'usage de raison, jusqu'au jour que j'ai eu le le malheur d'entrer dans cette guerre, il ne s'est pas passé une semaine que l'on n'ait exigé de moi, soit par rapport à ma conduite ou à ma famille, dix choses où, lorsque je n'en ai accordé que neuf, l'on m'a menacé. Vous entendez bien, sans vous en dire davantage, ce que cela signifie. » (1)

Veuf en 1728, Victor-Amédée épousa le 12 août 1730, à l'âge de 64 ans, la Comtesse de St-Sébastien, et abdiqua le 3 septembre suivant en faveur de son fils. Sa fin fut misérable; après de vains efforts pour reprendre la couronne que son fils, aussi dur pour lui qu'il l'a été lui-même pour Madame Royale, ne voulut pas lui rendre, il dut subir une captivité de deux années à Rivoli et mourut à Moncalieri le 3 septembre 1732 : c'est « l'Envers d'un grand Homme ».

Le 18 mai 1680, la veille de la majorité légale de Victor-Amédée, l'abbé d'Estrades écrivait à Louis XIV : « Lundi dernier, 13<sup>e</sup> de ce mois, il se fit icy une assemblée de l'académie, où toute cette cour se trouva, pour entendre une harangue prononcée par l'abbé de Saint Réal qui fut reçu ce jour-là dans cette Compagnie; le sujet de son discours a été le panégyrique de Madame la Duchesse de Savoye et de Monsieur

---

(1) Dépôt de la guerre, vol. 1371. Tessé au roi, 30 mai 1696. Cité par Camille Rousset.

« son fils, qui y assistèrent incognito, pour ne paraître point présents aux éloges publics qu'on en faisait. Le même jour, Madame la Duchesse de Savoye lui fit présent d'une bague de plus de six vingt pistoles et luy donna deux mille livres de pension...» (1)

Madame Royale fut bien inspirée en faisant célébrer sa gloire de son vivant, car l'impartiale histoire lui a été moins clémente que l'abbé de Saint-Réal; ce n'est pas son panégyrique que j'ai eu l'honneur de vous lire, mais un essai basé sur la réalité des faits et la sincérité des documents originaux; je n'ai donc aucun droit ni à la bague de six vingt pistoles ni à la pension de deux mille livres; mais ne me croyez pas, Messieurs, plus désintéressé pour cela; la récompense que j'ambitionnais ne dépendait pas de la reconnaissance d'une aimable souveraine, mais de vos libres suffrages, et vous me l'avez largement accordée en m'écoutant avec une aussi bienveillante attention.

---

(1) Aff. étrang., Savoie, vol. 69. César Vichard, dit l'abbé de St-Réal, né à Chambéry en 1643 ou 1644.



# RÉPONSE

AU

## Discours de Réception

DE  
M. LE BARON DU BOURGET

PAR  
M. J. RÉVIL  
Président de l'Académie

---

MONSIEUR,

Lorsque dans la séance du 5 février 1908 l'Académie de Savoie vous a élevé au rang de Membre effectif, elle avait à sa tête le Président dont vous venez d'évoquer le souvenir et qui, en même temps que fécond écrivain, fut l'orateur magnifiquement doué, dont M. Bourgeois nous rappelait naguère en termes saisissants les brillantes qualités. C'était à lui, le regretté François Descostes, qu'incombait la charge de vous souhaiter la bienvenue. Eu entrant dans notre Compagnie, vous pouviez ainsi espérer recevoir, en termes vraiment académiques, le tribut d'éloges que méritent votre carrière et les divers ouvrages dont vous êtes l'auteur.

Celui qui lui succède aujourd'hui ne s'est distingué ni par des travaux littéraires, ni par des talents oratoires ; c'est un homme de science, un géologue que ses confrères ont cru devoir appeler à la direction de leurs séances, en souvenir des savants que l'Académie a comptés dans son sein et qui se sont occupés d'études du même ordre. — Je veux parler du cardinal Billiet, ancien archevêque de Chambéry, de Mgr Rendu, évêque d'Annecy, — qui a publié un Mémoire sur les Glaciers resté classique, — de l'abbé Etienne Borson, professeur de Minéralogie à l'Université de Turin, des chanoines Chamousset et Vallet, professeurs au Grand-Séminaire de Cham-

béry, enfin de l'avocat Louis Pillet, l'un de mes maîtres, qui, pendant plusieurs années, a occupé le fauteuil où je me trouve aujourd'hui.

Mais si l'Académie tient en grande estime les travaux des géologues, elle affectionne aussi de façon particulière ceux de nos compatriotes qui ont eu l'honneur d'appartenir à l'armée. En admettant dans ses rangs un ancien chef d'escadron de cavalerie, elle s'est rappelé qu'au nombre de ses membres se trouvaient autrefois les généraux de Loche, de Boigne, d'Aviernoz, Dufour, Ménabréa, le colonel de Chevillard, les commandants de Vignet, du Verger de St-Thomas, et que vous auriez pour confrères deux officiers éminents : M. le général Borson, ancien Président de notre Compagnie, et M. le comte de Mareschal, le digne continuateur de l'œuvre d'Amédée de Foras. Tous les deux, s'occupant d'études historiques, mieux que moi méritaient d'être à cette place pour vous répondre aujourd'hui.

Au début de votre discours, vous avez fait allusion à ceux qui vous ont précédé dans la vie, et surtout au beau vieillard et à l'homme excellent que fut votre père, homme dont je garde un pieux souvenir, en raison des liens d'amitié qui l'unirent au mien. — Je me permettrai d'être moins discret que vous, et de rappeler la mémoire de quelques uns de ceux dont vous portez si dignement le nom.

Vous appartenez, Monsieur, à une famille de Savoie, dont plusieurs membres ont occupé de hautes situations et joué un rôle dans l'histoire de notre pays. Un de vos ancêtres, le sénateur Etienne Cholet, — le même que vous nous dites avoir été en correspondance avec Madame Royale — fut appelé en 1675 aux fonctions de procureur général au Sénat de Savoie. Son fils fut créé baron du Bourget, au XVIII<sup>e</sup> siècle, en même temps que noble Claude-Louis de Buttet.

Votre père, le baron Francisque Cholet du Bourget, appartint à la diplomatie et, en 1845, était attaché à la légation de Sardaigne à Vienne. Rentré en Savoie, il fut conseiller d'arrondissement du canton d'Aix pendant

quelques années (1860-1864), président du Conseil d'administration du Cercle d'Aix (1862), puis receveur général de la Haute-Savoie en 1865. Il n'occupa ces dernières fonctions que peu de temps et, après un court séjour à Genève, vint se fixer définitivement à Chambéry, où il s'éteignait, en 1905, à l'âge de 88 ans.

Un de ses cousins germains, le baron Victor du Bourget, a été, de 1841 à 1844, le premier des deux syndics de notre ville. Il eut pour frère Frédéric, capitaine de cuirassiers au service de la France, tué en 1812 à la bataille de Borodino. Ils étaient les fils d'un autre baron Victor du Bourget, lieutenant-colonel en Autriche, puis chambellan de l'empereur d'Allemagne. Une de vos arrière-grand'tantes, Marie-Anna Cholet du Bourget, fut la dernière abbesse de l'abbaye royale du Bellon, fonctions qu'elle occupa de 1753 à 1792.

Je disais, il y a un instant, que votre père avait habité Genève pendant quelques années. De cette ville et, bien que jeune encore, vous n'aviez que vingt ans, vous adressiez au *Courrier des Alpes* une série d'articles écrits d'une plume vive et alerte, témoignant d'une précocité de jugement peu commune. Le premier de ces articles est intitulé : *Prévost-Paradol et le temps présent*. Vous rappeliez qu'en 1869 avait paru, sous le titre de *La France Nouvelle*, une œuvre de tous points remarquable due à cet éminent publiciste. « En relisant ces pages, écriviez-vous, on voit que les malheurs qui ont accablé notre patrie étaient prévus par tous ceux qui avaient réfléchi sérieusement sur nos destinées ».

Quels sont, s'était demandé l'auteur dont vous vous occupiez, les symptômes de la décadence d'un peuple ? Celle décadence se produit, répondait-il, à mesure que disparaissent ces grandes sources de toute moralité et de toute bonne conduite humaine : *La religion, le devoir, l'honneur*.

Le point d'honneur et la religion disparus que resterait-il ? « L'homme du Nord, dit Prévost-Paradol, repassera la frontière.. le conquérant achèvera sa course, son cheval se baignera dans les flots de l'Atlantique et

lui, sur quelque rocher désert, écrira du bout de sa lance : *Finis Galliaë.* »

En constatant que ces prédictions se sont partiellement réalisées, vous recommandiez aux jeunes hommes de la génération nouvelle de profiter des avertissements donnés. Avec la fougue de votre âge, vous ajoutiez : Qu'ils s'écrient avec foi et espérance : « *Sursum corda.* »

Un second article était consacré à un différent survenu entre Bismark et la Chambre des Seigneurs, au sujet d'un projet de loi sur l'organisation territoriale du royaume de Prusse. Tout en approuvant la résistance de ces derniers aux projets du « Chancelier de Fer », vous vous réjouissiez des complications intérieures pouvant survenir dans l'Empire germanique, espérant que de là pourrait peut-être venir le salut pour la France. Hélas, vos espérances ne se sont pas réalisées ! Lorsqu'il s'agit de l'étranger, et comme vous le faisiez d'ailleurs remarquer, les Allemands préféreront s'unir contre l'ennemi commun, plutôt que de faire prévaloir des intérêts particuliers.

Vos derniers articles s'occupaient des nouvelles lois ayant pour objet la réglementation du catholicisme genevois. Ces lois, promulguées peu après, avaient été inspirées à un politicien suisse, Antoine Carteret, par réaction contre la politique trop favorable aux catholiques de son prédécesseur, et par imitation maladroite du Kulturkampf bismarckien.

A ce propos, vous citez les paroles de protestation qu'avait fait entendre, du haut de la chaire, Mgr Mermillod.

Ce prélat voyait deux genres d'hostilité à combattre : l'un dirigé contre le catholicisme en général, l'autre contre la personne du Christ. « Si nos ennemis triomphent, s'écriait-il, ce ne sera pas la religion qui tombera sous leurs coups, car elle fleurit sous les Catacombes, ce sera la liberté de Genève déshonorée par la persécution. »

Il se voyait soutenu par un écrivain protestant de grand mérite, Ernest Naville, qui, lui aussi, regrettait le

renvoi des Ordres religieux, et soutenait que les pouvoirs publics ne devaient en aucune façon empiéter sur le domaine de l'Eglise et de la conscience. « Pour moi, ajoutait-il, si je voulais fixer mes regards sur les périls les plus grands que court la société actuelle, ce n'est pas du côté du Vatican que je tournerais les yeux... ».

La raison a fini par faire entendre sa voix et actuellement, dans la République de Genève, « les églises peuvent, en se conformant aux prescriptions du code fédéral des obligations, acquérir la personnalité civile avec toutes les conséquences qui en découlent (1) ».

Votre carrière militaire, et cela est regrettable, ne vous permit plus de continuer cette collaboration à la presse et vous mit dans l'obligation de renoncer momentanément à la culture des belles-lettres. Toutefois, cette carrière ne vous absorba pas entièrement, car en 1893 vous livriez à la publicité un précis d'histoire militaire et une géographie politique de l'Afrique contemporaine. Ces deux traités s'adressent aux officiers chargés dans les régiments des cours d'histoire et de géographie, ainsi qu'aux sous-officiers se destinant aux Ecoles préparatoires.

Le premier est le récit succinct des principaux événements militaires du siècle dernier (1792-1892) ; il est accompagné de croquis et de cartes destinés à en faciliter l'étude.

Un ouvrage de cette nature se prête difficilement à l'analyse. — Les opérations que vous décrivez, de façon sobre et précise, s'échelonnent sur une trop longue période et sur des théâtres trop différents pour qu'il me soit possible de vous suivre. Je liens pourtant à signaler spécialement les notes infra-paginales, destinées aux sous-officiers de cavalerie, qui contiennent de nombreuses données relatives à l'organisation et à l'histoire de leur arme. En outre, vous y mettez bien en évidence, et de façon suggestive, certains faits d'armes destinés à leur inspirer le culte du drapeau et le dévouement à

---

(1) N° du *Correspondant* du 25 janvier 1909. *Loc. cit.* p. 250.

leurs chefs. Je ne citerai que cet épisode de l'épopée napoléonienne emprunté aux Mémoires du général Marbot.

Au combat de Hof (campagne de 1807), un corps de l'armée française voyait en face de lui un détachement russe appuyé à une excellente position et lui barrant la route. Napoléon, après avoir fait attaquer l'ennemi par quelques régiments de cavalerie légère, puis par une division de dragons et ayant vu ses attaques repoussées, fit avancer les cuirassiers du général d'Hautpoul. « Ceux-ci traversant le pont et le ravin sous une grêle de mitraille fondirent avec une telle rapidité sur la ligne russe qu'ils la couchèrent littéralement par terre... Jamais on ne vit une charge avoir des résultats si complets. L'empereur, pour témoigner sa satisfaction aux cuirassiers, ayant embrassé leur général en présence de toute la division, d'Hautpoul s'écria : « Pour me montrer digne d'un tel honneur, il faut que je me fasse tuer pour Votre Majesté (1) ». Il tenait parole et le lendemain tombait sur le champ de bataille d'Eylau.

C'est également par des qualités de clarté et de précision que se distingue votre notice géographique sur l'Afrique contemporaine. Il vous a semblé qu'il serait d'un intérêt général d'étudier les grandes lignes de cette géographie, de préciser les lots qui reviennent à chaque nation dans ce gigantesque partage et de définir ces zones d'influence dont les grandes puissances européennes ont tracé les contours. « Ce sont aussi des campagnes, dites-vous, qui se poursuivent dans le continent noir avec leurs triomphes et leurs épreuves ».

Vous examinez sommairement les lots revenant à chaque nation dans ce partage de l'Afrique, et les liens rattachant ces territoires à la mère-patrie. Ici encore, il ne m'est pas possible de vous suivre dans l'exposé des faits, mon rôle doit se borner à vous féliciter d'avoir pu mener à bien une étude de cette nature et d'une utilité incontestable, non seulement pour ceux aux-

---

(1) Mémoires du général baron Marbot.



quels elle est spécialement destinée, mais encore pour tous les esprits cultivés que préoccupent à bon droit les événements dont le continent africain est actuellement le théâtre.

Ces ouvrages furent appréciés en haut lieu et vous valurent les palmes d'officier d'Académie qui, dans votre cas, étaient certainement méritées. Peu après, vous entrepreniez des voyages en Allemagne et en Autriche-Hongrie.

A la suite des rapports que vous fûtes appelé à fournir, vous receviez deux lettres de félicitations du ministre de la guerre, juste hommage rendu à vos travaux et à une carrière militaire digne de tout éloge.

Rentré dans la vie privée, vous avez maintenant des loisirs, et vous pouvez reprendre le cours interrompu de vos études littéraires et historiques. La notice dont vous venez de nous donner la primeur est d'un vif intérêt et permet de bien augurer de l'avenir. Les relations de Madame Royale avec la cour de France, ses démêlés avec l'ambassadeur de cette cour, le marquis de Villars, et les questions de préséance agitées constituent des épisodes curieux de notre histoire. Enfin, les lettres de la duchesse de Savoie au duc d'Enghien, dont vous nous avez donné de nombreux extraits, méritaient d'être tirées de l'oubli.

Une correspondance conservée aussi dans les Archives de Chantilly, et qui jetterait un jour curieux sur les événements de cette époque, est celle qui fut adressée par Madame de Lafayette à Madame Royale. De lettres écrites par la première, au chevalier Joseph de Lescheraine, il résulte qu'elle fut mêlée à de nombreuses affaires concernant la duchesse de Savoie. Elle ne se contentait pas de la tenir au courant des mille bruits de la cour et de la ville, mais ayant à cœur sa réputation et ses intérêts, elle allait jusqu'à lui donner des conseils relativement à sa vie privée, conseils qui malheureusement n'étaient pas toujours suivis. « L'on donne des conseils, mon cher monsieur, écrivait-elle à de Lescheraine, mais l'on n'imprime point de conduite. C'est une maxime

que j'ai prié M. de La Rochefoucauld de mettre dans les siennes (1) ».

Ce qui a beaucoup préoccupé Madame de Lafayette, c'est de faire rendre justice à son amie, dans ses démêlés avec son fils, Victor-Amédée II. « L'histoire n'en aurait pas gardé le souvenir, écrit M. d'Haussonville (2), si Madame Royale n'avait invoqué l'intervention de la cour de France, tandis que, de son côté, le duc de Savoie s'efforçait de se rendre cette même cour favorable, tout en préparant la défection qu'il devait couronner par la coalition de 1690 ».

L'étude de cette correspondance vous permettrait d'écrire un nouveau chapitre, qui serait un utile complément de celui que vous venez de nous communiquer. Laissez-nous espérer que, continuant vos recherches dans les Archives et les Bibliothèques, vous l'entreprendrez, et que c'est à l'Académie de Savoie que vous en communiquerez les résultats.

Quoi qu'il en soit, je dois dire que le tableau historique tracé par vous a droit à tous nos éloges. En inaugurant mes fonctions présidentielles, c'est pour moi une agréable mission que celle d'avoir à vous en féliciter.

---

(1) A. D. Perrero. — Lettere inedite di Madame de La Fayette e sue relazioni colla corte di Torino. *Curiosita e ricerche di Storia subalpina*, Puntata xv, p. 499, 1880.

(2) Comte d'Haussonville. — M<sup>me</sup> de Lafayette.

---

# BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

## I. — BIBLIOGRAPHIE SCIENTIFIQUE

Géologie des Chaînes subalpines et jurassiennes de la Savoie, par J. RÉVIL.

Sous ce titre, paraîtra prochainement dans les *Mémoires de l'Académie de Savoie*, un important travail de M. J. Révil. C'est l'histoire complète au point de vue géologique des chaînes de montagnes qui forment le bassin de Chambéry. En annonçant cet ouvrage et pour marquer son intérêt, nous ne pouvons mieux faire que de reproduire ici les appréciations émises par le savant professeur de l'Université de Grenoble, M. Kilian, correspondant de l'Institut, dans un rapport adressé à l'Académie de Savoie dont il fait partie, comme membre agrégé :

« Le beau mémoire que j'ai sous les yeux est un véritable monument élevé à la géologie savoisienne et fait le plus grand honneur à son auteur. On sait combien nombreuses ont été depuis la première moitié du siècle dernier les publications, notes, monographies et descriptions fragmentaires consacrées aux chaînes subalpines et jurassiennes des environs de Chambéry et l'on ne s'étonnera pas si la liste bibliographique très complète dressée par M. Révil compte plus de 500 titres ; nul n'a oublié les travaux de Louis Pillet, poursuivis pendant de longues années, les recherches de Chamousset, Vallet, de Mortillet et, plus récemment, les contributions apportées par MM. Hollande, Douxami, Lugeon, Vivien, et par M. Révil lui-même, à la connaissance géologique des montagnes savoisiennes. De cet amas de publications successives, parfois contradictoires, faites à des dates éloignées et à des points de vue différents et se rectifiant l'une l'autre, il était fort difficile de tirer, sans un labeur fastidieux et prolongé, une image tant soit peu nette de la structure exacte de notre intéressante région, et de dégager des données précises qui soient en accord avec l'état actuel de la science.

« Aucun travail d'ensemble d'une certaine importance n'était venu, depuis la description bien connue mais ancienne de Gabriel de Mortillet, synthétiser les innombrables observations de détail isolées qui s'accumulaient dans des notices éparses, sans concourir d'une façon efficace à la reconstitution de l'histoire géologique du pays.

« On doit à M. Joseph RÉVIL d'avoir dégagé de tous ces documents ce qui méritait d'en subsister, d'avoir élaboré ces matériaux disparates et surtout d'y avoir ajouté le riche trésor de ses observations personnelles. M. Révil nous donne, en effet, ici, le résultat de trente années d'explorations méthodiques et détaillées, d'où il a tiré une « mise au point » de l'état actuel de nos connaissances géologiques relatives à l'intéressant pays de Chambéry, où les derniers chaînons du Jura confinent aux éléments les plus externes de la grande chaîne alpine, où se produisent pour la plupart des terrains des modifications de facies qui ont maintes fois trompé nos prédécesseurs, où les phénomènes fluvioglaciaires ont laissé des traces complexes et jusqu'à ces dernières années encore peu étudiées et où enfin, sous une apparente simplicité de lignes, se cache une tectonique souvent compliquée et délicate à analyser. L'auteur résume, avec une rare bonne foi scientifique, les innombrables publications de ses prédécesseurs, puis, après une description physique très lumineusement traitée de son champs d'études, il aborde successivement la description détaillée de tous les terrains qui s'y rencontrent ; des listes de fossiles, des comparaisons suggestives avec les régions voisines, des tableaux de parallélisme, une foule de détails précis rendent cette partie de son œuvre fort précieuse. M. Révil étudie ensuite la structure ou « tectonique » des diverses parties de la région, disséquant avec soin chaque chaînon jurassien ou subalpin, rectifiant mainte erreur et nous donnant, chemin faisant, une série de vues *inédites* sur « les terminaisons périclinales » de certains plis, la « désharmonie » des plissements superficiels et profonds, etc. Vient ensuite une histoire géologique de la région, qui est en quelque sorte la synthèse de l'ouvrage et où l'auteur se montre, comme toujours, très averti des plus récents progrès de la science.

« L'ouvrage de M. Révil marque une date dans l'histoire de la géologie de la Savoie. Il donne clairement et complètement le bilan de ce que nous savons de cette région au début du vingtième siècle et, par sa scrupuleuse documentation, rend désormais inutile toute recherche bibliographique antérieure.

« C'est un point de départ pour de nouveaux travaux auxquels ce livre fournira une base solide et sûre. L'Académie de Savoie rendra un réel service à la géologie française et s'honorera elle-même en publiant le manuscrit qui a coûté à son auteur tant d'heures de travail et qui représente le fruit de tant d'explorations patientes et solitaires. »

**Flore populaire de la Savoie.** — *Première partie : Dictionnaire des noms populaires des plantes qui croissent naturellement en Savoie ou qui y sont cultivées en pleine terre.* par A. CONSTANTIN et l'abbé P. GAVE. — Annecy, J. Abry, éditeur, 1908.

L'idée première de cette *flore* est due à M. Aimé Constantin, le savant philologue d'Annecy, qui avait déjà réuni un certain nombre de noms patois de plantes, lorsqu'il fut surpris par la mort sans avoir pu achever son travail. M. l'abbé Gave, déjà connu par ses études sur la flore de la Savoie et qui avait eu l'occasion de fournir des renseignements à M. Constantin, était tout indiqué pour continuer le travail commencé. Il ne s'est pas contenté d'augmenter la liste des noms de patois savoyard qui lui a été confiée ; il y a ajouté les noms populaires français usités en Savoie. D'autre part, il nous donne les noms scientifiques français et latins de toutes les plantes sauvages ou cultivées connues dans notre région. Enfin la *flore populaire* nous fournit sur chaque plante des renseignements utiles, notamment sur leurs propriétés et leur emploi. Ainsi conçu, l'ouvrage qui vient de paraître est non seulement une œuvre scientifique qui intéressera les philologues et les botanistes, mais c'est aussi une œuvre pratique qui rendra service aux agriculteurs, aux jardiniers et à toutes les personnes qui habitent la campagne ou s'intéressent aux plantes. Connaissant le nom vulgaire d'une plante, ou simplement le nom qui lui est donné dans le patois savoyard, on trouvera aisément, grâce au dictionnaire de l'abbé Gave, le véritable nom de cette plante et tous les renseignements qui peuvent être utiles. Sans doute, il resterait encore bien des noms patois à recueillir, mais, pour en achever la liste, la vie d'un homme ne suffirait pas, car souvent le patois varie d'une vallée à l'autre et même de village à village. M. Gave nous annonce d'ailleurs une suite à son ouvrage, tous ceux qui auront lu l'œuvre déjà publiée en attendront avec impatience l'achèvement.

**Contribution à l'histoire de la végétation dans le bassin du lac d'Annecy,** par Ph. GUINIER. — *Bullet. de l'Herb. BOISSIER*, 2<sup>e</sup> sér., t. VIII (1908).

Cette publication peut être considérée comme un complément des études remarquables déjà consacrées au lac d'Annecy et à ses environs soit par M. Le Roux (*Recherches biologiques sur le lac d'Annecy*), soit par M. Guinier lui-même (*Le roc de Chère, étude phytogéographique*). M. Guinier étudie aujourd'hui la végétation des bords du lac, aux temps préhistoriques,

d'après les débris végétaux trouvés dans les palafittes et qui lui ont été communiqués par M. Le Roux. Il faut savoir que ces matériaux consistaient le plus souvent en des fragments minuscules et informes de bois, d'écorce, de feuilles, ou même en des morceaux de charbon et que, pour en déterminer la nature, il fallait faire intervenir la chimie et l'aide du microscope. Cependant ces débris ont suffi à M. Guinier pour dresser une longue liste des plantes sauvages ou cultivées qui existaient à l'époque néolithique. De ses découvertes, il a tiré des considérations intéressantes sur l'ancienne flore des rives du lac et des montagnes voisines et sur la vie des habitants qui peuplaient les cités lacustres. Nous regrettons seulement que l'auteur, en citant les palafittes des lacs suisses, n'ait pas mentionné ceux du lac du Bourget qui nous intéressent plus particulièrement. Les débris végétaux trouvés dans ce dernier lac ont été étudiés par M. Songeon et nous remarquons que, parmi les espèces de plantes cultivées qu'il a déterminées, il y avait une sorte de fève (*faba celtica*) qui ne paraît pas avoir été trouvée dans le lac d'Annecy.

**Flore descriptive et illustrée de la France**, par l'abbé H. Coste. — 3 vol. in-8. Paul Klincksieck, éditeur, Paris.

Cet ouvrage ne concerne pas spécialement la Savoie, mais la flore de nos Alpes y occupe la place considérable qui lui est due à raison de sa richesse et de sa variété. La *flore* que vient de publier l'abbé Coste renferme une innovation qui sera vivement appréciée de tous ceux qui ont été aux prises avec les difficultés que présente la détermination d'une plante. Chaque description est accompagnée d'un dessin représentant soit la plante entière soit au moins ses parties les plus importantes. Cela facilite singulièrement les recherches. Sans doute la vue de la gravure ne dispensera pas de lire les descriptions ; mais ces descriptions sont elles-mêmes aussi claires que possible. L'auteur s'est appliqué avant tout à simplifier. C'est sans doute dans ce but qu'il a négligé un certain nombre d'espèces et de variétés, plus ou moins contestées, qui avaient pris place dans d'autres *flores*, mais il nous annonce dès maintenant un catalogue et un supplément qui donneront satisfaction à ceux qui tiennent à pousser à fond leurs recherches.

La *flore* de l'abbé Coste est précédée d'une introduction avec carte coloriée par Ch. Flahault, professeur à l'Université de Montpellier. C'est une étude sur la géographie botanique, science aujourd'hui très en honneur et qui est venue apporter un

nouvel attrait à l'étude de la botanique. On trouvera là réunis des renseignements qu'il fallait aller chercher dans des recueils ou des monographies que l'on a rarement sous la main. En résumé, l'ouvrage entier, avec son introduction, est à la fois très pratique et parfaitement au courant de l'état actuel de la science ; il sera bien apprécié non seulement par les débutants, mais encore des botanistes déjà expérimentés.

M. DENARIÉ.

## II. — BIBLIOGRAPHIE HISTORIQUE

Archéologie. — Un trésor de monnaies romaines a été trouvé à Anglefort, canton de Seyssel (Ain), sur les confins de la Savoie. D'après le rapport très précis de M. CHANEL, publié dans le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques* (2<sup>e</sup> livraison, 1908, p. 218), la cachette contenait 1424 pièces de monnaies d'argent ; l'ensemble se rapporte à la période comprise entre Pertinax et Aurélien, de 193 à 270 environ de notre ère.

Moyen-âge. — Les mémoires de *La Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève* (tome XXXI, 1<sup>re</sup> livr.) contiennent une étude très érudite de M. BURNET sur la *chronologie* en usage dans les chartes du diocèse de Genève au XII<sup>e</sup> siècle. Après avoir brièvement exposé les divers systèmes proposés, en particulier le calcul Pisan et le calcul Florentin qui retarde d'un an plein sur le Pisan, l'auteur précise les données complexes du problème fort ardu ; puis, se basant sur les chartes dont le style chronologique paraît peu concordant, il conclut à l'impossibilité de donner actuellement une solution générale satisfaisante. Il lui semble cependant peu probable que le calcul Pisan ait été employé. On sait que M. Giry (*Manuel de Diplomatie*, p. 117), plus absolu, n'admet pas l'usage de l'année Pisane hors de l'Italie.

Histoire moderne. — On connaît l'influence considérable que le Père Le Fèvre, compagnon de saint Ignace, exerça en Allemagne au XVI<sup>e</sup> siècle, surtout par la fondation de collèges modèles. Les biographes trouveront sur cet illustre Savoyard des renseignements précieux dans l'ouvrage (malheureusement d'un prix élevé, 22 marcs soit 27 fr. 50) que le P. Bernard DUHR consacre à l'histoire de la Compagnie de Jésus en Allemagne, sous le titre : *Geschichte der Jesuiten in den Landern deutscher Zunge* 1<sup>er</sup> vol, Fribourg-en-Brigau. Herder, 1907. In-8, xvi-876 pages avec gravures.

— *Les Annales Salésiennes* (20 janvier 1909) continuent la publication d'un important travail de M. le chanoine PICCARD sur *Saint François de Sales et sa famille* : l'auteur utilise sans doute les documents déjà publiés, mais il a surtout mis à profit les actes notariés du temps pour préciser les détails biographiques ou chronologiques de la vie du Saint ou des personnages qui gravitent autour de lui.

— *Les Annales de la Faculté des Lettres d'Aix* consacrent le tome II (1908) à la publication d'une étude très fouillée sur *Jean-Jacques Rousseau : de Genève à l'Hermitage (1712-1757)* par M. Louis DUCROS. Travail critique très documenté, très sérieux, dégagé de toute préoccupation systématique de panégyrique ou de dénigrement : le tirage à part forme un volume in-8 de 418 pages, chez Fontemoing, éditeur à Paris. Nous signalons à l'auteur une très minime inexactitude : Mme de Warens est morte le 29 — et non le 30 — juillet 1762. Voir un extrait du registre mortuaire de la paroisse de Lémenc dans A. Metzger : *La conversion de Mme de Warens*. Paris. Fetscherin et Chuit, éditeurs, 1886.

— M. de LESCURE publie une nouvelle édition (in-8, 442 pages, Tequi, Paris) de son ouvrage très remarqué sur le *J. de Maistre et sa famille*. La sympathie de l'auteur pour son héros, dont il a étudié scrupuleusement les œuvres, ne diminue en rien la valeur critique de ses conclusions. J. de Maistre nous y apparaît ce qu'il était, écrivain supérieur d'une rare largeur de vues, caractère élevé et désintéressé, d'une tendresse de cœur qui surprend et émeut et d'une admirable sérénité que les adversités publiques et personnelles n'ont jamais troublée.

Révolution. — Dans son travail bref et très clair sur l'organisation du *Club des Jacobins de Saint-Jean-de-Maurienne* (tome IV, 2<sup>e</sup> partie des *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Maurienne*, — tirage à part, 80 p., 1908, Salomon, Saint-Jean-de-Maurienne), M. le chanoine Gros, s'appuyant sur les faits et les documents, met en vive saillie les procédés odieux et tyranniques de nos Jacobins savoyards aussi incapables de se gouverner eux-mêmes que de commander dignement à leurs timides concitoyens devenus leurs esclaves.

— La 3<sup>e</sup> livraison (1908) des *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève* comprend un travail très important de M. CHAPUISAT, intitulé : *Le commerce et l'industrie à Genève pendant la domination française (1798-1813)*. La conclusion générale, d'ailleurs basée sur des faits précis, n'est pas flatteuse : le régime français, trop tracassier, aurait entravé considérable-



ment l'expansion du génie commercial des Genevois. Dans cette étude solide, l'historien glanera en abondance des renseignements économiques, souvent difficiles à trouver, sur l'organisation et le développement du commerce et de l'industrie à Genève et dans les contrées voisines (banques et chambres de commerce, cours des monnaies, relations avec l'étranger des industriels d'horlogerie, filature ou tissage, etc.) Signalons aussi, à la fin du volume, la reproduction de tables de comparaison entre les mesures anciennes de la région et les mesures conformes au système métrique.

— *Joseph de Maistre à Lausanne pendant la Révolution*, par Ch. DE LA RIVE. In-8° de 22 pages. Fribourg, imprimerie de l'Œuvre de Saint-Paul. Sous ce titre, M. Ch. de la Rive, dont le nom comme orateur et comme écrivain est bien connu de nos lecteurs, vient de publier le texte d'une très intéressante conférence donnée par lui à Monabri, chez la princesse de Sayn-Wittgenstein, le 9 février 1908.

Cette conférence est consacrée au séjour que fit Joseph de Maistre à Lausanne, d'avril 1793 à avril 1797 et dont les diverses phases ont été, ainsi que le rappelle l'éminent conférencier, racontées en détail, à l'aide de documents inédits, par M. François Descostes dans son troisième volume sur le grand homme (*Joseph de Maistre pendant la Révolution*, chap. XI à XXIII. Epilogue). Ces pages éloquentes, qui obtiendront à la lecture le même succès qu'à l'audition, font revivre la noble figure de « ce  
« Joseph de Maistre en qui l'on a voulu voir trop souvent, en  
« qui, parfois, on ne veut voir encore aujourd'hui qu'un pen-  
« seur étroit, exclusif et altier, un apôtre du gouvernement  
« despotique, un panégyriste de l'Inquisition, de la guerre et du  
« bourreau, et qui fut, en réalité, le meilleur et le plus tolérant  
« des hommes, l'ami le plus dévoué et le plus fidèle, le cœur le  
« plus chaud et le plus aimant, l'esprit le plus sage, le plus  
« aimable et le plus enjoué. »

— *La Revue hebdomadaire* (5 et 12 sept. 1908) a inséré, sous le titre, *Mon oncle, le Général*, par le regretté M<sup>is</sup> Costa, de l'Académie française, un portrait curieux et très attachant du comte Henri de Faverges et de la vie militaire pendant la Révolution dans les armées piémontaise et autrichienne

J. BURLET.

---

Le Gérant : J. GUÉLARD.

---

Chambéry. — Imp. Générale Savoisienne, rue du Château, 5

